
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 mai 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 13 mai 2019
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Philippe Tomlinson.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Effie Giannou.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil à cette première séance ordinaire du conseil dans cette nouvelle salle de l'édifice Lucien-Saulnier pour les trois prochaines années.

Pour introduire les travaux du conseil, la présidente du conseil réitère aux membres du conseil la nouvelle procédure pour signifier leur volonté d'intervenir sur un article à l'ordre du jour ou tout autre sujet, à savoir que les micros sont équipés d'une lumière verte pour indiquer qu'ils sont en attente pour prendre la parole et d'une lumière rouge lorsqu'ils prendront la parole, et les prie de s'assurer d'éteindre le micro à la fin de chaque intervention. Elle poursuit et indique que les travaux d'aménagement des deux antichambres sont terminés et que ces lieux peuvent être désormais utilisés par les membres du conseil.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 3 mai 2019 « Journée mondiale de la liberté de la presse »; le 8 mai 2019 « Journée du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la seconde guerre mondiale » et le 12 mai 2019 « Journée mondiale du commerce équitable ». La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de la conseillère et des conseillers suivants : Mme Magda Popeanu et MM. Richard Deschamps, Jérôme Normand, Christian Arseneault, Richard Guay, Sterling Downey ainsi que Jocelyn Pauzé et souhaite un joyeux anniversaire à tous, en particulier au conseiller Normand qui débute une grande étape de sa vie en franchissant le cap de la quarantaine ce jour même.

La présidente du conseil souligne et félicite la conseillère Sophie Mauzerolle pour l'obtention du prix « Personnalité de la relève municipale » décerné par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, récipiendaire du prix « Mérite Ovation municipale » remis également par l'UMQ dans la catégorie Transport, mobilité et accessibilité pour les navettes fluviales reliant l'arrondissement au centre-ville durant la période estivale. Elle poursuit et informe les membres du conseil du décès de M. Pasquale Compierchio, le 9 mai dernier, qui était le dernier conseiller municipal de l'équipe du maire Jean-Drapeau et qui a représenté le district de Saint-Michel, de 1990 à 1994 et souhaite, au nom de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances à toute sa famille.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Informe la mairesse de ses préoccupations quant aux sorties publiques de cette dernière à l'égard du gouvernement du Québec et lui demande de changer sa façon de traiter avec le gouvernement / Réitère les préoccupations exprimées
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite connaître le facteur déterminant qui poussera l'Administration à invoquer l'Entente Réflexe Montréal lors des discussions avec le gouvernement provincial sur les projets de lois et directives la concernant / Raisons justifiant l'absence de l'utilisation de l'Entente Réflexe Montréal comme outil principal pour tous les projets de loi qui concernant la métropole

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole pour soulever une question de privilège à la suite de la réponse de la mairesse dans laquelle cette dernière prêterait des intentions à l'opposition officielle à l'effet de tenir différents discours quant à l'utilisation de l'Entente Réflexe Montréal.

La présidente du conseil informe la leader de l'opposition officielle que la question de privilège soulevée est une question d'interprétation et qu'elle lui laisse le soin de l'interpréter à sa convenance. Elle cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	Demande à la mairesse de reconnaître que le projet-pilote concernant la voie Camillien-Houde est un échec tel que mentionné dans le rapport de l'Office de consultation public de Montréal (OCPM) – assurance que le chemin de plaisance recommandé par l'OCPM sera bien mis en place / Réitère sa demande à la mairesse de respecter les recommandations du rapport de l'OCPM
--------------------	--------------------	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Dimitrios Jim Beis	Mme Valérie Plante	Souhaite connaître l'échéancier pour la réouverture de la piscine Henry William Morgan, promis il y a 2 ans

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse Valérie Plante.

Avant de répondre à la question posée, la mairesse prend le temps de féliciter le conseiller Beis et son équipe pour le travail colossal accompli afin de venir en aide aux victimes des inondations qui ont eu lieu ce printemps dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxborro.

M. Dimitrios Jim Beis	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande si la réouverture de la piscine de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxborro se fera durant le présent mandat de l'administration en place
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Demande si le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise les appareils de type Stingray pour intercepter les conversations mobiles dans un secteur donné / Invoque le fait que la population de Montréal a le droit de savoir si elle est surveillée, et quels sont les moyens utilisés pour cette surveillance
M. Aref Salem	M. Luc Ferrandez	Plan de relance de la rue Saint-Denis; comment expliquer aux commerçants qu'ils devront encore subir des travaux majeurs d'élargissement de trottoirs et de piste cyclable / Combien de places de stationnement seront retirées pour les travaux de réaménagement prévus

À 13 h 37,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy
appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore que des contrats soient accordés à Mélimax malgré de nombreux drapeaux rouges levés ainsi que la fermeture de trois éco-centres en trois semaines et souhaite connaître le plan de match de l'Administration pour répondre à cette situation plus que problématique / Modification du Règlement de gestion contractuelle souhaitée
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante	Dans le cadre de la négociation du Pacte fiscal avec le gouvernement provincial, qu'entend faire la mairesse pour que la Ville de Montréal ne soit pas laissée pour compte / Souhaite connaître les stratégies qu'entend adopter la mairesse pour forcer le gouvernement à respecter ses engagements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	Demande à ce que le SPVM divulgue, lors de la Commission permanente sur la Sécurité publique, et à huis clos, s'il utilise les appareils de type Stingray pour intercepter les conversations mobiles, et quels sont les paramètres qui régissent l'utilisation de ces appareils / Souhaite également savoir si le SPVM utilise la technologie de reconnaissance faciale qui collecte une multitude de données sur les citoyens, et questionne la position de l'Administration en ce qui concerne l'utilisation de cette technologie
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	À la suite de la création, par les deux paliers du gouvernement, en partenariat avec la Ville de Montréal, du comité de travail sur l'avenir de la Biosphère, s'il est possible de connaître le mandat, l'échéancier et qui seront les membres qui siégeront sur ce comité, et s'il y aura publication d'un premier rapport avant les prochaines élections / Est-ce que l'Administration peut s'engager à inclure un membre élu de l'opposition officielle dans les discussions avec les 2 paliers de gouvernement sur l'avenir de la Biosphère

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 53.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0481

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.11.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0482

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM19 0483

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CM19 0484

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019;
- 4.04 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qui n'ont pas été publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019;

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil qu'à la suite de discussions avec l'opposition officielle qui souhaite obtenir des éclaircissements que l'article 4.04 sera reporté à une phase ultérieure afin d'en arriver à une entente.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le leader de l'opposition officielle prend la parole pour informer le leader de la majorité que l'opposition souhaite plus que des éclaircissement sur ce point. Elle poursuit et demande, en vertu de l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, à l'Administration, appuyé du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de convoquer une plénière d'une durée de 45 minutes, pour le mardi 14 mai 2019, afin de permettre aux responsables du Service de l'approvisionnement de venir expliquer aux membres du conseil les raisons de ce retard.

La présidente du conseil informe la leader de l'opposition officielle qu'étant donné le report de l'article, qu'il faudra qu'elle en refasse la demande lors de son rappel. Elle cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour confirmer à la leader de l'opposition officielle que l'article 4.04 est reporté et la prie de réitérer sa demande lorsque le point sera rappelé.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Dépôt d'une réponse écrite de M. Craig Sauv   à M. Marvin Rotrand sur l'augmentation de la flotte d'autobus de la STM.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour demander à quel moment il obtiendra une réponse à sa demande, déposée à l'assemblée du conseil de février dernier, concernant le résultat du retrait des distributrices de boissons sucrées dans les établissements de la Ville de Montréal, à la suite de l'adoption, en 2017, de la Motion sur les boissons sucrées.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Goulet qui confirme au conseiller Rotrand qu'elle donnera une suite appropriée à sa demande dès que possible.

La présidente du conseil remercie la conseillère Goulet.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2019

CM19 0485

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la consultation publique tenue en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1191079002

CM19 0486

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le document Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1190029002

CM19 0487

Dépôt du rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

07.04

CM19 0488

Dépôt du rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1191079003

CM19 0489

Dépôt du rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., C-11.4 et du Règlement municipal 04-061-1, et le conseil en prend acte.

07.06 1196713001

CM19 0490

Dépôt du rapport annuel 2018, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.07

7.08 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2019.

7.09 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 3 mai 2019.

CM19 0491

Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15 h 45, au montant de 1 231 158,96 \$, excluant les taxes, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15 h 45, au montant de 1 231 158,96 \$, excluant les taxes, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.10 1197034001

CM19 0492

Ajout - Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier le contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat no 18-1922), conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier le contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat no 18-1922), conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.11 (Ajout)

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM19 0493**Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville équitable**

Attendu que, dans le cadre du Sommet mondial en action climatique qui avait lieu du 12 au 14 septembre dernier à San Francisco, la Ville de Montréal s'est engagée à mener une action climatique sobre en carbone qui profitera équitablement à toutes et à tous;

Attendu que le commerce équitable est une approche alternative au commerce conventionnel, basée sur les principes d'équité, d'approvisionnement socialement responsable et de développement durable;

Attendu que le commerce équitable offre aux consommateurs un moyen puissant pour réduire la pauvreté dans le monde à travers leurs achats quotidiens, tout en garantissant les droits fondamentaux des agriculteurs;

Attendu que le Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » prévoit notamment de faire reconnaître Montréal comme ville équitable par Fairtrade Canada;

Attendu que, pour exercer son devoir d'exemplarité, l'Administration s'est donnée comme priorité organisationnelle 2019 de consommer moins et mieux, et ce, dans une perspective de transition écologique;

Attendu que la Ville de Montréal procède actuellement à la révision de sa Politique d'approvisionnement afin que soient privilégiés les produits certifiés équitables par des organisations reconnues, dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu que Fairtrade est un mouvement international qui travaille afin que tous les agriculteurs et les travailleurs bénéficient d'un commerce juste et équitable dont l'objectif est de garantir aux agriculteurs et aux travailleurs les meilleures conditions marchandes possibles;

Attendu que Fairtrade Canada offre une désignation de « Ville équitable » qui certifie les initiatives locales et l'engagement d'un grand nombre de partenaires, tant au niveau des commerces qui offrent des produits équitables que des organisations communautaires ou du monde politique, qui s'engagent à développer le commerce équitable sur leur territoire;

Attendu que l'organisme Oxfam Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal et de nombreux partenaires de la collectivité, a mis en place un comité directeur visant à faire reconnaître Montréal comme ville équitable par Fairtrade Canada;

Attendu que 204 organisations partenaires de la Ville de Montréal et d'Oxfam se sont engagées à cette action dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020;

Attendu que l'on dénombre plus de 183 points de ventes de produits équitables et 92 restaurants, cafés et services alimentaires offrant des produits équitables sur le territoire de la municipalité;

Attendu que, le 10 mai dernier, la responsable de la transition écologique et de la résilience, d'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine au comité exécutif de la Ville de Montréal, Laurence Lavigne Lalonde, a été invitée à recevoir la désignation « ville équitable » lors de la Marche Monde qui réunira quelque 7 000 jeunes de tout le Québec;

Attendu que la Ville de Montréal est la métropole du Québec et que ses actions peuvent avoir un effet d'entraînement et influencer positivement l'ensemble des villes québécoises;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- fasse preuve d'exemplarité en s'approvisionnant de produits certifiés équitables (notamment de café, thé et sucre) pour ses activités administratives et politiques;
- 2- élabore un plan d'action afin d'offrir progressivement des produits certifiés équitables (notamment café, thé et sucre), lorsqu'applicable, dans les installations qu'elle exploite (sportives, récréatives et culturelles, entre autres) en intégrant des clauses en ce sens lors de la renégociation de nouvelles ententes, ainsi que dans les événements ou activités qu'elle organise ou finance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde.

La conseillère Lavigne Lalonde prend la parole et mentionne que la présente Administration est engagée dans des valeurs sociales et environnementales fortes et qu'au cours des dernières semaines et mois, plusieurs annonces ont été faites en ce sens.

La conseillère indique que dans le Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 », il était notamment prévu de faire reconnaître Montréal comme ville équitable et qu'en 2018, lors du Sommet mondial en action climatique, la Ville s'était engagée à mener une action sobre en carbone équitable pour tous. À cet effet, la conseillère mentionne que la Ville révisera sa politique d'approvisionnement afin d'y inclure des pratiques plus responsables.

La conseillère poursuit son intervention et annonce que la Ville de Montréal a reçu, le 10 mai 2019, la désignation officielle de Ville équitable, lors de la Marche Monde organisée par Oxfam Québec. Pour terminer, la conseillère exprime sa fierté d'avoir obtenu cette désignation devant des milliers de jeunes engagés et militants qui rêvent d'un monde meilleur et qui ont applaudi les gestes posés par la Ville de Montréal.

La présidente du conseil remercie la conseillère Lavigne Lalonde cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et rappelle aux membres, dans le cadre du commerce équitable, le tragique effondrement de l'édifice Rana Plaza, au Bangladesh, qui a coûté la vie à des milliers de travailleurs et demande à l'Administration si la création d'une politique équitable va permettre d'éviter d'acheter des produits provenant de pays où les conditions de travail et la sécurité des travailleurs ne sont pas toujours respectées. Pour terminer, le conseiller demande si la Ville de Montréal va inclure dans sa politique les standards de travail équitables.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle salue l'initiative de l'Administration et indique que l'arrondissement de Saint-Laurent a également adopté une déclaration similaire au mois de mars dernier. Par ailleurs, M. Miele mentionne qu'en décidant d'être une ville équitable, il souhaite que Montréal prenne position pour un commerce responsable et éthique envers les travailleurs. Pour terminer, le leader adjoint de l'opposition officielle indique que l'appui à cette déclaration constitue un premier pas vers la reconnaissance de la certification de ville équitable.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0494

Déclaration pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Attendu que la Fondation Émergence lançait en 2003 la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale le 17 mai 2006;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) dont un des principes et des engagements est de combattre toutes formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2007 la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et transsexuelles proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu que l'année 2019 correspond aux 50 ans de l'adoption du Bill omnibus décriminalisant l'homosexualité au Canada le 14 mai 1969 et qu'avant cette date les relations homosexuelles contrevenaient au Code criminel et étaient punissables d'emprisonnement;

Attendu que, pour l'édition 2019 de cette Journée internationale, la Fondation Émergence souligne les enjeux liés à la cyberhomophobie et la cybertransphobie, que 73 % des personnes LGBTQ+ ont déclaré avoir déjà été personnellement attaquées ou harcelées en ligne et que 35 % des jeunes LGBT qui ont subi de la cyberintimidation ont déclaré avoir eu des idées suicidaires;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet
M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2019 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination, à l'encontre de nos concitoyennes et concitoyens LGBTQ+;
- 2- débute cette même journée du 17 mai 2019 une consultation en ligne, tant auprès de la population que des organismes LGBTQ+, afin de mieux connaître les besoins de la communauté LGBTQ+ et ainsi de clarifier les orientations et les actions municipales prioritaires qui la concernent.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au conseiller Benoit Langevin.

La mairesse Plante et le conseiller Langevin interviennent à tour de rôle pour souligner l'importance de cette déclaration et de la contribution de la communauté LGBTQ + à la vie montréalaise.

La présidente du conseil remercie la mairesse Plante et le conseiller Langevin pour leur intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM19 0495

Déclaration visant à demander la mise en place d'une mesure alimentaire pour les jeunes en situation de pauvreté à Montréal

Attendu que la mise à jour de la Carte de la défavorisation du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal basée sur les données du recensement de 2016 a été publiée en 2018;

Attendu que le 22 mars dernier, un article du journal Le Devoir relevait que l'arrivée de familles mieux nanties dans certains quartiers montréalais faisait en sorte que 14 écoles primaires dans les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal ne seraient plus financées par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'offre des dîners à 1 \$;

Attendu que ces écoles, qui ne bénéficieront plus de cette mesure, sont situées dans plusieurs arrondissements, soit: le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Verdun et LaSalle;

Attendu que, selon le recensement de 2016, quelque 319 000 personnes, soit 19 % de la population de la Ville, vivent en situation de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas les ressources financières suffisantes pour répondre adéquatement à leurs besoins de base comme se loger, se nourrir, se vêtir ou encore se déplacer;

Attendu que cette situation touche 60 650 jeunes montréalais âgés de 0 à 17 ans, soit 19 % de ce groupe d'âge;

Attendu que les mesures alimentaires subventionnées visent à mieux soutenir les jeunes issus de familles vivant en situation de pauvreté;

Attendu que les jeunes vivant en situation de pauvreté peuvent se retrouver dans n'importe quelle école, quel que soit le statut de défavorisation de cette dernière;

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. Pierre Lessard-Blais
Mme Valérie Plante
Mme Manon Barbe
M. Richard Deschamps
Mme Lise Zarac
Mme Christine Black

Et résolu :

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de mettre en place une mesure alimentaire permettant de rejoindre tous les élèves vivant en situation de pauvreté, quelle que soit la caractéristique socioéconomique du quartier dans lequel ils et elles résident.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

La conseillère Goulet débute son intervention en mentionnant que la mise à jour de la carte illustrant la défavorisation des élèves allait priver de nombreuses écoles situées dans des quartiers où la moyenne de la population s'est enrichie au cours des dernières années, de l'octroi de financement pour des mesures alimentaires essentielles au bon cheminement scolaire des élèves. La conseillère indique que cela touche une trentaine d'écoles et plus de 25 000 élèves, ce qui représente une coupure d'environ 4,4 M\$. La conseillère mentionne que l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté une résolution et, en collaboration avec des groupes de parents, fait des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que soient maintenus les dîners à 1 \$, incluant la surveillance au service de garde ainsi que les collations en après-midi. La conseillère mentionne également que cette situation touche 19 % des jeunes âgés de 0 à 17 ans, pour ce qui représente un peu plus de 60 000 enfants et, à cet égard, Montréal se situe sous la moyenne québécoise et ne peut assumer seule toutes les responsabilités. Par ailleurs, la conseillère informe les membres que malgré le fait que le ministre de l'éducation a annoncé qu'il allait surseoir à cette décision de façon transitoire, il est impératif de proposer une solution permanente à cette situation.

La présidente du conseil remercie la conseillère Goulet et cède la parole à la conseillère Christine Black.

La conseillère Black débute son intervention par la lecture d'un proverbe français « Enfants petits, petits soucis; enfants grands, grands soucis » et souligne les conséquences graves découlant de la pauvreté infantile, la faim. La conseillère salue l'initiative de cette déclaration qui vise à mettre en place des mesures adaptées à la réalité de la pauvreté à Montréal. La conseillère cite un article du Journal de Montréal, daté de juin 2018, intitulé « Montréal, capitale de la pauvreté chez les enfants au Québec », article qui démontre que 4 des 30 circonscriptions au pays les plus touchées par la pauvreté infantile sont à Montréal. Elle rappelle qu'une alimentation saine et variée permet aux enfants de se développer et que l'insécurité alimentaire a des conséquences graves sur la santé et l'éducation des jeunes et que par conséquent, des mesures alimentaires subventionnées sont la réponse à cette problématique. Pour terminer, la conseillère souhaite que l'aide alimentaire soit prolongée au-delà de la prochaine année.

La présidente du conseil remercie la conseillère Black et cède à la conseillère Manon Barbe.

La conseillère Barbe prend la parole et demande que les noms des trois élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle, soient ajoutés à la liste des appuieurs de cette déclaration.

La présidente du conseil indique que les noms seront ajoutés et cède la parole au conseiller Pierre Lessard-Blais.

Le conseiller Lessard-Blais prend la parole et mentionne que le quartier d'Hochelaga-Maisonneuve vit une grande transformation depuis les 15 dernières années, ce qui a donné lieu à une densification du quartier et a mené à un processus de gentrification.

Le conseiller poursuit et souligne que les impacts négatifs de la gentrification sont nombreux, plus particulièrement pour les populations les plus pauvres, avec le retrait par le ministère de l'Éducation des mesures d'aide alimentaires à quatre écoles du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le conseiller exprime le souhait que la mixité des quartiers soit préservée et enjoint les membres du conseil à donner leur appui à cette déclaration, et demande au gouvernement du Québec de s'assurer que les mesures d'aide alimentaire ne soient pas que des mesures transitoires car la faim de nos enfants est une réalité quotidienne.

La présidente du conseil remercie le conseiller Lessard-Blais.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM19 0496

Déclaration de solidarité et de remerciements en lien avec les crues printanières du printemps 2019

Attendu que les crues printanières de 2019 ont frappé de nombreuses Montréalaises et de nombreux Montréalais ce printemps;

Attendu que les leçons des inondations de 2017 ont permis à tous les acteurs de l'agglomération d'être mieux préparés face à une autre montée historique des eaux, notamment en ce qui a trait à la préparation et au rehaussement des digues;

Attendu que des centaines d'employées et employés de la Ville de Montréal, des arrondissements et des villes liées ont travaillé d'arrache-pied pendant de nombreuses semaines pour que les zones à risque soient adéquatement préparées et pour que la réponse à la montée des eaux soit optimale;

Attendu que de nombreuses autres organisations sont venues en aide aux sinistrés de la grande région montréalaise, notamment Urgences-Santé et l'Armée canadienne;

Attendu que sans ce travail acharné et dévoué, les dommages causés par les inondations auraient pu être beaucoup plus grands et dévastateurs;

Attendu que les dernières semaines ont donné place à un formidable élan de solidarité de toute la population montréalaise afin de venir en aide aux personnes sinistrées;

Attendu que l'état d'urgence a été déclaré le 26 avril dernier et renouvelé à deux reprises, notamment le 28 avril lors de séances extraordinaires du conseil d'agglomération et du conseil municipal à Pierrefonds, une première à l'extérieur de l'Hôtel de ville depuis 1926;

Attendu que de nombreuses autres communautés ont été affectées par les conditions météorologiques, et que des milliers de personnes doivent composer avec un exil forcé et d'importants dommages matériels;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Normand Marinacci
Mme Émilie Thuillier
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- remercie chaleureusement l'ensemble de ses employées et employés, qu'il s'agisse des cols bleus, des pompiers, des policiers, des cols blancs ou de tout autre employé ayant contribué à la préparation avant la crue de 2019 et à la réaction rapide et efficace devant une sérieuse montée des eaux;
- 2- souligne également le magnifique élan de solidarité de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, en cette période difficile, ont donné temps, énergie et ressources pour venir en aide à leurs voisins et concitoyens;
- 3- exprime toute sa solidarité avec les personnes sinistrées de Montréal et avec l'ensemble des communautés québécoises frappées de plein fouet par les inondations de ce printemps, et invite l'ensemble de la population à continuer de faire preuve de générosité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, ainsi qu'aux conseillers Dimitrios (Jim) Beis, Benoit Langevin, Normand Marinacci, Luc Ferrandez, au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

La mairesse indique que cette déclaration est présentée en l'honneur de celles et ceux qui ont donné leur temps et énergie pour venir en aide aux sinistrés. La mairesse salue le travail de tous les élu.e.s qui ont su, par leur présence, rassurer la population et souligne également le travail remarquable du Service de police de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), des équipes de coordination, Info Santé et la Croix-Rouge, et les remercie pour le travail colossal accompli.

Les conseillers Beis et Langevin prennent la parole à tour de rôle pour remercier la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et la responsable de la sécurité publique, Mme Rosannie Filato, d'être venues constater sur le terrain l'ampleur de la situation. Les conseillers soulignent le travail fait en amont avec l'ajout de digues naturelles qui ont protégé des secteurs au complet. Ils ne peuvent passer sous silence le travail du SPVM, du SIM, tout particulièrement, M. Bruno Lachance, M. Bigras du CIUSSS, la Croix-Rouge, les services et organismes communautaires, les élu.e.s de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que tout le personnel de l'arrondissement. Pour terminer, les conseillers tenaient à souligner le travail des équipes de bénévoles qui ont assuré une présence de tous les instants auprès des sinistrés.

Le conseiller Marinacci prend la parole et indique que le mot clé de cette déclaration est « solidarité ». Le conseiller mentionne qu'il a été témoin de cet élan de solidarité entre les instances, les citoyens, les bénévoles et les organismes et les remercie. Le conseiller tient également à souligner tout le travail accompli par les équipes de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève ainsi que de tous les arrondissements pour leur implication et leur soutien. Le conseiller souligne qu'il a grandement apprécié la visite de la mairesse de Montréal et de la responsable de la sécurité publique, Mme Rosannie Filato, et tient à remercier des personnes de la ville-centre soit, MM. Alain Dufort, Guy Charbonneau et M. Bruno Lachance. Pour terminer, le conseiller salue le travail des bénévoles et des élu.e.s qui sont venus prêter main forte aux citoyens.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole au nom de sa collègue, la conseillère Effie Giannou pour rendre hommage à tout le personnel de la Ville et les bénévoles qui sont intervenus, tout particulièrement dans le secteur Cartierville. Le leader adjoint de l'opposition officielle tient à remercier, au nom de la conseillère Giannou et de la conseillère d'arrondissement Suzanne Marceau, toutes celles et ceux qui étaient en mode vigie afin d'assurer un support à tous les riverains.

Le conseiller Ferrandez intervient pour souligner le travail remarquable du conseiller Beis et de sa grande solidarité envers les citoyens victimes des inondations. Le conseiller mentionne que l'arrondissement Plateau-Mont-Royal a prêté plus de 40 employés à temps plein pour venir en aide aux arrondissements les plus touchés. Il mentionne également que le Service des grands parcs a effectué des photos aériennes des secteurs inondés et indique que 80 hectares sont sous 4 pieds d'eau. Le conseiller propose au conseiller Beis de travailler de concert pour la création d'un grand parc à cet endroit.

Le chef de l'opposition officielle joint sa voix afin de souligner le travail accompli par tous les intervenants impliqués. Il remercie les citoyens, les cols bleus, le Service de sécurité civile, le SPVM, tous les cols bleus venus de d'autres arrondissements, les élu.e.s et M. Bruno Lachance pour l'appui collectif incroyable. Il rappelle cependant que le travail n'est pas terminé, que beaucoup d'efforts seront requis pour le nettoyage et la reconstruction dans les mois à venir. Pour terminer, le chef de l'opposition officielle émet le souhait que toutes les formations politiques puissent travailler ensemble pour prendre les décisions qui s'imposent dans le meilleur intérêt de tous les Montréalaises et tous les Montréalais.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants.

15.04

À 15 h 30, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0497

Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord, Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la première option de prolongation jusqu'au 30 novembre 2019, des trois contrats d'exclusivité accordés pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal à Remorquage Burstall Conrad inc., pour le secteur Ouest, à Remorquage Météor inc., pour le secteur Nord et à Remorquage Longueuil inc., pour le secteur Sud (CG17 0012);

2 - d'imputer ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1192748002
80.01 (20.01)

CM19 0498

Accorder un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8 - Dépense totale de 192 538,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendre DW-8, pour une somme maximale de 173 216,97 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 321,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 2 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438003
80.01 (20.02)

CM19 0499

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16^e avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16^e avenue, entre les rues Beaubien et Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 978,87 \$, taxes incluses, conformément à la proposition d'affaires en date du 29 mars 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194753002
80.01 (20.03)

CM19 0500

Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 \$ à 4 818 962,18 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater;
- 2 - d'approuver le projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 \$ à 4 818 962,18 \$, taxes et contingences incluses;
- 3 - d'autoriser l'utilisation de 300 000 \$, avant taxes, prévu originalement pour les dépenses admissibles dans le contrat aux fins de paiement de prestations supplémentaires;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197100002
80.01 (20.04)

CM19 0501

Approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de 1^{ère} convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024, moyennant une recette totale de 579 164,67 \$, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196025002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0502

Ratifier l'entente de location pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2016 entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (CM02 0589) / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2023, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier l'entente de location intervenue entre la Ville de Montréal et Environnement Canada, pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2016;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2023, afin de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 64 086,36 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196025004
80.01 (20.06)

CM19 0503

Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Itée (anciennement Vidéotron Télécom limitée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une longueur de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Itée en vertu de la convention initiale (CE92 01339)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Itée (anciennement Vidéotron Télécom Itée) un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification de bail et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Itée en vertu de la convention initiale.

Adopté à l'unanimité.

1198042003
80.01 (20.07)

CM19 0504

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc. afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194970001
80.01 (20.08)

CM19 0505

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Celsius Mtl, organisme à but non lucratif, pour la période de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Celsius MTL ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197896001
80.01 (20.09)

CM19 0506

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à C2 MTL, organisme à but non lucratif, pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à l'organisme C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181063005
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0507

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 280 902,74 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018), pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1196135001
80.01 (20.11)

CM19 0508

Approuver un projet de convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services de gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Benoit Langevin prend la parole et souhaite une bonne retraite à M. André Trudel, directeur de l'organisme D-Trois-Pierres.

Adopté à l'unanimité.

1183277004
80.01 (20.12)

CM19 0509

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197360002
80.01 (20.13)

CM19 0510

Approuver le renouvellement de contrat pour une période de douze mois avec l'imprimerie L'Empreinte, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal (CE16 0646), pour une somme maximale de 311 520 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat accordé à l'imprimerie L'Empreinte (CE16 0646) pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 311 520 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 \$ à 647 557,96 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197369001
80.01 (20.14)

CM19 0511

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Dépense totale de 1 994 743,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17497 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois ;
- 2 - d'accorder à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 1 994 743,23 \$, taxes incluses (contrat 1 – 219 942,26 \$ et contrat 2 – 1 774 800,97 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198229001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0512

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10299 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 014 011,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 285,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10299 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 259 828,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 4 - d'autoriser une dépense de 155 897,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197976001
80.01 (20.16)

CM19 0513

Accorder un contrat à Déric Construction inc. pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6335 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Déric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 920 301,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6335;
- 2 - d'autoriser une dépense de 288 046,52 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191701002
80.01 (20.17)

CM19 0514

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 740 692,73 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 098 192,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328701 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 557 449,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231009
80.01 (20.18)

CM19 0515

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival Go Vélo Montréal 2019 ;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente – soutien financier et technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197883001
80.01 (20.19)

CM19 0516

Approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024, moyennant une recette totale de 193 054,83 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196025003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 48, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM19 0517

Accorder un soutien financier total de 555 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 \$ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien total de 555 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 \$, pour l'année 2019, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198070003
80.01 (20.21)

CM19 0518

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194005001
80.01 (20.22)

CM19 0519

Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 \$, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 \$, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser, sur sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Montréal ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196605001
80.01 (20.23)

CM19 0520

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de conception-construction à Mabarex inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 15 905 377,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5932 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

- 2- d'accorder à Mabarex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), incluant les services d'opération-entretien pour une période de douze (12) mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 903 301,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5932 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 390 330,17 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 611 745,27 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
 Mme Andrée Hénault
 M. Luis Miranda
 M. Marvin Rotrand
 Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177251001
 80.01 (20.24)

CM19 0521

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 678 457,60 \$, taxes incluses et lot 2 pour une somme maximale de 2 008 843,20 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public 19-17507 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 30 mois par lesquelles Nventive inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, et seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement de solutions mobiles natives et hybrides, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17507 ;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Nventive Inc.	Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives	2 678 457,60 \$
Nventive Inc.	Lot 2- Développement de solutions mobiles hybrides	2 008 843,20 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197655005
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0522

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture, sur demande, de services en développement de solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17432 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions web (montréal.ca et autres sites), pour une somme maximale de 5 281 017,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17432 ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197655003
80.01 (20.26)

CM19 0523

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de démolition et décontamination prévus au lot L0201 faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 720,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15427;
- 3- d'autoriser une dépense de 708 680,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197737002
80.01 (20.27)

CM19 0524

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénouveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 34 268 616,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308801 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 074 369,73 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénouveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 874 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308801;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 194 247 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231092
80.01 (20.28)

CM19 0525

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc., pour la mise en œuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne sis au 2929, rue Jeanne-D'Arc, Montréal - Dépense totale de 4 856 308,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14293 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 803 358,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14293 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 760 671,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 292 278,61 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 17, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1198009002
80.01 (20.29)

CM19 0526

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de trente-six mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 (CG18 0456)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes conclus avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés, à la suite de l'adhésion de la Ville de Montréal à ce regroupement, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1191081002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0527

Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 740 450,16 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17537 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Delom services inc. un contrat pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 450 375,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17537 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 290 075,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438005
80.01 (20.31)

CM19 0528

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10298 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 011 840,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable – Dorval ;

- 2- d'accorder à Tuyauterie Expert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 871 165,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10298 ;
- 3- d'autoriser un montant de 130 674,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser un montant de 10 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196279002
80.01 (20.32)

CM19 0529

Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 934 222,46 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 - (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402;

Lot 3	406 183,68 \$ (taxes incluses)
Lot 4	406 183,68 \$ (taxes incluses)

- 2- d'autoriser un montant total de 121 855,10 \$, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1196342001
80.01 (20.33)

CM19 0530

Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre de services professionnels, pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2 - bâtiments industriels) - Dépense totale de 407 566,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'une équipe de réalisation de programmes fonctionnels et techniques, et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402 ;

Lot 2 – Bâtiments industriels et autres	354 405,83 \$ (taxes et services additionnels inclus)
---	---

- 2- d'autoriser un montant total de 53 160,88 \$, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1196342003
80.01 (20.34)

CM19 0531

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, constitué des lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

1196213006
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.38) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0532

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024, un local situé au 920, rue Bélanger à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour le SPVM, pour un loyer total de 989 661,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période de 5 ans à compter du 11 juin 2019, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, pour les besoins de poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 982 763,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail ;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 898,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042002
80.01 (20.36)

CM19 0533

Résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - Appel d'offres public 211613

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - appel d'offres public 211613.

Adopté à l'unanimité.

1196300001
80.01 (20.37)

CM19 0534

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 12 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1195315001
80.01 (20.38)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0535

Autoriser une appropriation de 2 089 700 \$ de la réserve de voirie locale et de 375 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération, afin de financer en 2019, des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 2 089 700 \$ de la réserve de voirie locale au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, répartie comme suit :
 - 500 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard;
 - 75 000 \$ pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C ;
 - 55 000 \$ pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance;
 - 150 000 \$ pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin);
 - 30 000 \$ pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement);
 - 200 000 \$ pour diverses études d'aménagement du réseau artériel;
 - 500 000 \$ pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M \$;
 - 500 000 \$ pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU);
 - 25 000 \$ pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied;
 - 54 700 \$ pour le programme d'implantation de rues piétonnes pour des besoins additionnels en terme d'aménagement temporaire;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 375 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :
 - 100 000 \$ pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclables dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable;
 - 250 000 \$ pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du REV;
 - 25 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C;
- 3- d'imputer ces appropriations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0536

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger - Adélarde-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélarde-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1198199001
80.01 (30.02)

CM19 0537

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194990002
80.01 (30.03)

CM19 0538**Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 - volet conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 2 740 000 \$ au PTI 2019-2021, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2018, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

1195929002
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0539**Approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes – phase 5 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;

- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196213002
80.01 (45.01)

CM19 0540

Approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour financer le projet « Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12 kV – phase 1 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1196213003
80.01 (45.02)

CM19 0541

Approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le Programme « Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures – phase 3 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1196213004
80.01 (45.03)

CM19 0542

Approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 \$ pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 \$ pour financer le projet « Programme accessibilité métro – phase 2 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1196213005
80.01 (45.04)

CM19 0543

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Nathalie Goulet;

- 2- de nommer M. Giovanni Rapanà à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Andrée Hénault.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

Article 80.01 (65.01)

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

Attendu que les transports collectifs et actifs sont au cœur de la politique de développement durable du gouvernement du Québec;

Attendu que la lutte contre les changements climatiques favorise l'usage des transports collectifs;

Attendu que la congestion routière de la région de Montréal milite sur l'intermodalité des transports pour améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens;

Attendu que le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ Infra) pour réaliser un projet de transport collectif par navettes électriques dans la région de Montréal (ci-après nommé REM);

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

Attendu que le projet actuel se termine à l'aérogare de Dorval et ne comporte aucune connexion avec les gares de passagers de VIA Rail et d'Exo, situées directement à la limite sud de l'aéroport;

Attendu que plus de 100 000 personnes vivent à proximité de l'aéroport;

Attendu que plus de 30 000 personnes se rendent travailler à l'aéroport tous les jours;

Attendu que plus de 50 000 personnes y prennent ou débarquent des avions quotidiennement;

Attendu que plus de 16 000 personnes se rendent à la gare de trains de banlieue Exo, à proximité de l'aéroport;

Attendu que plus de 300 passagers utilisent les trains VIA Rail à la gare Dorval tous les jours;

Attendu qu'environ 25 000 personnes transitent au terminus de la Société de transport de Montréal (STM), adjacent aux gares ferroviaires, tous les jours, ce qui en fait le deuxième point en importance d'échange dans l'ouest de l'île après le terminus Fairview, à Pointe-Claire;

Attendu que plus de 150 000 véhicules transitent chaque jour dans l'échangeur autoroutier Dorval;

Attendu que les citoyennes et citoyens de la Cité de Dorval de même que tous ceux et celles habitant au sud de l'autoroute du Souvenir (A-20) n'auront pas accès à cette nouvelle gare sans être obligés de passer par les installations aéroportuaires qui ne sont pas conçues pour ce type de desserte quotidienne;

Attendu que la Cité de Dorval a présenté, en septembre 2016, un mémoire aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif (REM), demandant cette intégration des gares passagers de VIA Rail et Exo à l'aéroport en même temps que celle du REM;

Attendu que l'arrondissement de Lachine a également demandé lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le tracé du REM soit prolongé jusqu'aux gares passagers de VIA Rail et Exo;

Attendu que les dirigeants d'Aéroports de Montréal sont favorables à ce qu'une modification au projet du REM soit apportée pour que les gares passagers de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration;

Attendu que les dirigeants de la CDPQ Infra considèrent qu'un tel prolongement est concevable;

Attendu que la distance entre le quai du REM à l'aérogare avec la gare Via/Exo est minime;

Attendu qu'en vertu de la gouvernance du projet du REM confié à la CDPQ, il est de la prérogative du gouvernement du Québec d'identifier les projets sur lesquels il souhaite que la CDPQ Infra se penche et développe des propositions techniques et financières touchant d'éventuels prolongements du REM;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- que l'agglomération de Montréal demande officiellement au gouvernement du Québec qu'une gare intermodale soit réalisée à Dorval en prolongeant l'antenne aéroportuaire du REM d'environ 700 mètres;
- 2- que la nouvelle station intermodale fusionne les gares de trains de banlieue de la ligne Vaudreuil-Hudson, opérés par Exo, des services ferroviaires interurbains opérés par VIA Rail, le terminus d'autobus, opérés par la STM, et une station des navettes électriques autonomes, opérées par le Réseau express métropolitain de la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ Infra).
- 3- qu'il est important d'agir rapidement compte tenu que les travaux du REM pour l'antenne aéroportuaire débutent cet été;
- 4- que les coûts de ce prolongement soient assumés en prenant en considération que le projet originel aurait dû comporter cette gare intermodale d'office et qu'il s'agit ici d'une correction au concept originel.

À 16 h 51, avant de débiter l'étude de l'article 80.01 (65.01), le leader de la majorité, M. François Limoges, apporte quelques précisions concernant la motion à être étudiée. Il indique qu'un membre du conseil d'agglomération, soit le maire de la Ville de Dorval, s'est prévalu de son droit de déposer une motion au chapitre 65 de l'ordre du jour du conseil d'agglomération, et qu'il est possible pour le conseil municipal de l'étudier en orientation, mais, qu'en conséquence, cela brimerait le porteur de la motion. M. Limoges propose donc l'adoption de cette motion sans débat, sans orientation, afin que la discussion sur cette motion se fasse lors de l'assemblée du conseil d'agglomération.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et remercie le leader de la majorité pour les précisions apportées mais insiste sur le fait que depuis 2005, chacun des dossiers soumis en orientation est débattu au conseil municipal. Le conseiller mentionne que s'il y avait adoption de la motion, sans orientation, sans débat, tel que proposé par le leader de la majorité, cela priverait les membres du conseil de l'opportunité de prendre position et de se prononcer.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa.

Avant de céder la parole au leader de la majorité, la présidente du conseil intervient pour apporter des éléments de clarification. En effet, après consultation auprès du greffier de la Ville, la présidente du conseil informe les membres, que l'article 62 de la *Loi sur l'exercice des compétences municipales dans certaines agglomérations*, stipule que, lorsque le conseil ordinaire de la municipalité centrale prend une orientation, il y a une possibilité de prendre une décision mais qu'il n'y a pas d'obligation pour le conseil municipal de donner cette orientation, selon la loi. Toutefois, la présidente du conseil indique qu'elle permettra aux membres qui souhaitent s'exprimer sur ce point, de le faire.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement en indiquant qu'il a proposé cette façon de faire parce que, à son avis, il n'est pas souhaitable de débattre de l'article 80.01 (65.01) avant l'article 65.05 inscrit à l'ordre du jour qui traite du même sujet, et ce, afin de laisser l'exclusivité à l'opposition officielle de présenter sa motion.

La présidente du conseil mentionne qu'elle va donner la possibilité au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, de s'exprimer à cet égard.

Le chef de l'opposition officielle dit comprendre la problématique à laquelle le conseil est confronté mais rappelle qu'en procédant ainsi, tel que proposé par le leader de la majorité, les membres du conseil sont privés de leur droit de se prononcer sur l'orientation à donner à cette motion. Le chef de l'opposition officielle poursuit et indique qu'il n'est nullement de son intention d'amender ou de battre cette motion avant même sa présentation au conseil d'agglomération, mais il maintient sa position à l'effet que le conseil municipal doit se prononcer sur l'orientation à donner à l'article 80.01 (65.01)

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil prend la parole et informe les membres que des discussions ont eu lieu lors de la rencontre des leaders et qu'une forme d'entente avait été convenue. La présidente du conseil réitère sa volonté de donner le droit de parole aux membres qui souhaiteront s'exprimer et rappelle qu'en vertu de la loi, le conseil n'a pas l'obligation de donner son orientation.

À 17 h 05, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 mai 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 13 mai 2019 – 19 h
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Effie Giannou et M. Craig Sauvé.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débiter avec la période de questions du public, elle informe l'assemblée de quelques nouveautés en lien avec cette période de questions à la suite de suggestions résultant d'une recherche de Concertation Montréal sur la pratique égalitaire de la participation citoyenne au Bureau de la présidence afin de l'améliorer, à savoir que l'inscription des citoyennes et des citoyens qui souhaitent poser des questions ne se fera plus à l'édifice Chaussegros-de-Léry mais plutôt dans le salon Jeanne-Mance de l'édifice Lucien-Saulnier pour accommoder le public.

La présidente du conseil poursuit et indique l'ajout d'une minuterie qui sera disponible sur les écrans situés dans la salle afin de permettre aux citoyens de voir et de contrôler le temps imparti pour leur intervention. Elle poursuit et présente aux membres du conseil deux dépliants qui ont été mis à jour afin de refléter notamment la nouvelle adresse de l'hôtel de ville ainsi que les nouvelles pratiques pour améliorer la participation citoyenne. De ce fait, elle informe les membres du conseil que les citoyennes et les citoyens poseront leurs questions à partir du centre de la salle. La présidente du conseil invite les membres à se retourner pour accueillir et répondre aux questions du public, ainsi qu'à garder le silence lors des interventions étant donné l'acoustique particulière de la salle.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Proposition d'un prototype de poncho avec compartiments en remplacement des sacs d'épicerie / Déploie l'absence de toilette au restaurant Van Houtte situé au niveau des guichets à la station de métro Berri-UQAM
M. Patrick Cary-Barnard	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez) (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Exprime le souhait que la Ville de Montréal mette sur pied un comité pour la gestion et la protection de ses zones humides afin d'acquiescer l'accréditation décernée aux villes qui voient à la protection de ces zones sur leur territoire conformément à la convention de Ramsar / souhaite aussi savoir si le Bureau montréalais de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal fait partie d'un comité municipal spécifiquement assigné à la gestion durable des terres humides existantes sur l'île Dépôt de document
M. Laurent Morissette Fortier	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau) (Mme Nathalie Goulet)	Désire obtenir la liste des permis de terrasses accordés aux restaurants situés en particulier dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi qu'ailleurs à Montréal / Engagement souhaité de l'application rigoureuse du règlement sur l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal afin que les terrasses soient aménagées avec du mobilier adapté
M. Lucien Pigeon	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Suggère l'embauche de sociologues et de philosophes pour guider le public quant à son rôle en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre (GES) – implication des citoyennes et des citoyens souhaitée dans ce dossier afin de les mobiliser et les sensibiliser à faire leur part
M. Jean-Claude Lanthier	Mme Cathy Wong (M. François Limoges)	Réflexion souhaitée sur la limitation de trois questions sur un même sujet lors de la période questions du public – autoriser la citoyenne ou le citoyen inscrit à poser une question sur un sujet autre, s'il est le quatrième inscrit pour une question qui a déjà fait l'objet de trois réponses
À 19 h 29, la présidente du conseil informe le citoyen, M. Lanthier, qui souhaite poser une autre question, qu'elle pourrait l'accommoder en ce sens à la fin de la période de questions du public, lorsque la liste des personnes inscrites sera épuisée.		
Mme Susan Stacho	M. Luc Ferrandez	Remerciements adressés aux membres du conseil pour les efforts déployés afin de venir en aide aux sinistrés des inondations qui ont affecté plusieurs résidents de l'Ouest de l'Île ce printemps / Souhaite connaître les droits des propriétaires des terrains formant l'Anse-à-l'Orme / Demande de refuser l'émission de tout permis de construction aux propriétaires de ces terrains à cause de leur localisation dans une zone inondable

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Félicite l'Administration d'exiger que le prolongement du Réseau électrique métropolitain (REM) soit planifié par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au lieu de la Caisse de dépôt mais déplore son appui au projet de prolongement dans sa forme actuelle / Mesures souhaitées pour raisonner la Caisse de dépôt en ce qui concerne les projets du REM et du service rapide par bus (SRB Pie IX) – souhaite que l'Administration fournisse la ventilation de la facture de 100 M\$ du coût des mesures de mitigation du REM
M. Sylvain Plourde	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Déplore le silence de l'Administration sur le retard des travaux d'accessibilité universelle dans les stations de métro contrairement aux sorties de celle-ci dans les médias pour décrier le projet de loi 21 sur la laïcité / Quelle réponse l'Administration compte fournir aux 300 personnes prêtes à investir le marché du travail afin de contribuer à l'économie sociale mais qui sont freinées à cause du manque de ressources leur permettant de se déplacer aisément
Mme Alison Hackney	Mme Rosannie Filato (M. Luc Ferrandez) (M. Sylvain Ouellet)	Tenir compte des analyses et des données contenues dans le rapport, daté de 1992, de la firme Tecsubit sur le bassin versant de l'Anse-à-l'Orme pour établir la carte des zones inondables / Souhaite savoir s'il y a eu d'importants changements dans la cartographie des zones inondables depuis 2008, et comment procéder pour obtenir ces cartes
M. Sylvain Milot	M. Luc Ferrandez (Mme Marianne Giguère)	Questionne la pertinence du projet d'agrandissement du parc Baldwin qui aura pour impact la fermeture de la rue Terrasse Mercure, ce qui entravera l'accès à l'école et réduira le nombre de stationnements pour le personnel de l'école – installation d'un feu de circulation souhaitée à l'intersection des rues Chapleau et Rachel pour la sécurité des piétons
M. Jean-François Racine	Mme Manon Barbe (M. François Limoges)	Souligne le travail ardu de mesdames Manon Barbe et Maja Vodanovic dans le développement rapide du projet de relier le métro Angrignon à l'arrondissement de Lachine avec un système structurant de transport collectif / Bonification souhaitée au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil afin d'interdire aux élu.e.s de prendre position sur les commentaires haineux sur les réseaux sociaux – souhaite savoir si le nouveau code d'éthique a déjà été adopté par les membres du conseil d'agglomération
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) (M. Benoît Dorais)	Souhaite savoir à quand remonte le moment où les déchets transportés par les cours d'eau, à chaque printemps, ont été récupérés et à qui doit-on attribuer la responsabilité de ne pas avoir protégé adéquatement les riverains des inondations
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Somme engagées par les administrations précédentes pour la réfection du réseau routier et durée de vie des infrastructures – mesures concrètes pour terminer un chantier avant d'en débiter un autre et pour réparer les nids de poule

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Mesures concrètes pour rendre accessible le mobilier des terrasses – adopter un règlement à cet effet et veiller à ce qu'il soit appliqué à toutes les terrasses

À 20 h 09,

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de prolonger la période de questions du public jusqu'à épuisement de la liste des personnes inscrites.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Linda Gauthier	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez) (Mme Nathalie Goulet)	Instauration d'un guide d'aménagement durable et accessible du mobilier des terrasses pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes les personnes à mobilité réduite / Engagement de l'Administration à réviser le cadre normatif afin d'exiger que toutes les terrasses soient accessibles universellement
--------------------	---	--

À 20 h 14, la présidente du conseil indique que la liste des personnes inscrites à la période de questions du public étant épuisée, et, tel qu'évoqué un peu plus tôt, elle invite M. Lanthier à entrer dans la salle du conseil pour poser sa question.

M. Jean-Claude Lanthier	Mme Cathy Wong (Mme Émilie Thuillier) (M. Sylvain Ouellet)	Dénivellation au niveau des trottoirs près des arbres, rue de Mentana – appel logé au 311 en septembre 2018 – aucun suivi à ce jour / Espace laissé vacant entre le trottoir et l'asphalte lors de la construction de trottoirs peut représenter un certain danger pour les piétons
-------------------------	--	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 20. Elle remercie les trois personnes s'identifiant comme femmes et les 12 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole afin de s'excuser pour les commentaires désobligeants émis par M. Laurian Ionita à l'endroit d'une employée du greffe.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 22, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (65.01).

Article 80.01 (65.01) – (Suite)

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand mentionne que les conseillers indépendants n'ont pas été consultés à cet égard et veut s'assurer que les droits des élu.e.s seront respectés. Le conseiller indique que si la proposition du leader de la majorité est adoptée, les membres perdront la possibilité de s'exprimer en orientation et le pouvoir de disposer de cette motion. Pour terminer, le conseiller Rotrand aurait préféré avoir été consulté en amont.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier.

La leader adjointe de la majorité prend la parole et rappelle que le but de cette proposition est de permettre aux membres de s'exprimer et non de restreindre les débats. La leader adjointe de la majorité rappelle que la proposition du leader de la majorité veut simplement permettre au porteur de la motion de la présenter au conseil d'agglomération sous sa forme actuelle.

La présidente du conseil remercie la leader adjointe de la majorité et cède la parole au leader de la majorité.

À 20 h 30, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter de l'étude de l'article 80.01 (65.01) à une phase ultérieure afin de permettre aux leaders d'en discuter.

Le leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, accepte la proposition de report.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0544

Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78 \$, taxes incluses, dans le cadre de divers contrats accordés pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 54 860 051,85 \$ à 59 016 675,64 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0630;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78 \$, taxes incluses, pour les contrats de déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85 \$ à 59 016 675,64 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197711003

CM19 0545

Autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 \$, taxes incluses, dans le cadre de divers contrats accordés pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 19 322 185,75 \$ à 21 371 817,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 \$, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie, majorant ainsi le montant total des contrats de 19 322 185,75 \$ à 21 371 817,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197711004

CM19 0546

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 598 876,04 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 10302 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0634;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services Infraspéc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat de réparations ponctuelles de conduites d'égout, aux prix de sa soumission, pour une dépense totale de 598 876,04 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10302;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198023001

CM19 0547

Autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située sous le trottoir ouest de la rue Sicard, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises Michaudville inc., (CM18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 \$ à 2 841 811,18 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0637;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de déplacement de la conduite gazière dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CM18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 \$ à 2 841 811,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197231050

CM19 0548

Accorder un contrat à Groupe DCR pour la construction et la réfection des rochers artificiels en béton dans le cadre du projet Migration du Biodôme 2.0 - Dépense totale de 345 482,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00020-FR (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0638;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser des travaux de construction et de réfection des rochers artificiels en béton au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 268 739,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00020-FR;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 747,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198304004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0549

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction ltée pour l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 197 637,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public JA-00065V (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Roland Grenier Construction ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 171 858,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00065V;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 778,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1196318003

CM19 0550

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, les locaux 432 et 460 situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, à des fins culturelles, pour un loyer total de 42 718,20 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. inc., à des fins culturelles, les locaux 432 et 460, d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, moyennant un loyer total de 42 718,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1194069006

CM19 0551

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2019, des locaux situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 907,72 pieds carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 37 131,12 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0649;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Danse-Cité inc., à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 907,72 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 37 131,12 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194069007

CM19 0552

Accorder un soutien financier de 170 000 \$ à la Société des musées de Montréal (SDMM), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 170 000 \$ à la Société des directeurs des musées Montréalais (SDMM), pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197233002

Article 20.10

Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 \$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette Itée et 9055-0344 Québec inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 \$ à 10 745 477,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 \$, taxes incluses, afin de prolonger, pour l'hiver 2019-2020, les cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette Itée et 9055-0344 Québec inc., majorant ainsi le montant total pour ces contrats de 6 302 819,98 \$ à 10 745 477,71 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 03, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

À 21 h 06, le leader de la majorité prend la parole pour proposer le report de l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure afin de ne pas retarder l'étude de l'ordre du jour et pour permettre au responsable du dossier au comité exécutif, M. Jean-François Parenteau, de fournir une réponse plus étoffée au chef de l'opposition officielle qui n'est pas satisfait des justificatifs de cette dépense dans la réplique donnée.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.11

Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05 \$, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28 \$ à 9 341 640,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05 \$, taxes incluses, afin de prolonger, pour l'hiver 2019-2020, les deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28 \$ à 9 341 640,33 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

À 21 h 17, le leader de la majorité prend la parole pour proposer le report de l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure afin de ne pas retarder l'étude de l'ordre du jour et pour permettre au responsable du dossier au comité exécutif, M. Jean-François Parenteau, de fournir une réponse plus étoffée au chef de l'opposition officielle qui n'est pas satisfait des justificatifs de cette dépense dans la réplique donnée.

La proposition est agréée.

CM19 0553

Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc. pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour une somme maximale de 121 753,96 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0695;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 753,96 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197342001

CM19 0554

Autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73 \$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog inc. et A&O Gendron inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77 \$ à 10 709 050,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73 \$, taxes incluses, afin de prolonger, pour l'hiver 2019-2020, les deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog inc. et A&O Gendron inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77 \$ à 10 709 050,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197711002

CM19 0555

Autoriser une dépense additionnelle de 788 781 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 \$ à 4 614 456,59 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 788 781 \$, taxes incluses, afin de prolonger, pour l'hiver 2019-2020, les deux contrats de déneigement clé en main accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 \$ à 4 614 456,59 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197711001

CM19 0556

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Plastipro Canada ltée (CM16 0767), pour la fourniture, sur demande, de balises coniques (cônes de signalisation), pour un montant estimé à 76 252,03 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 206 316,89 \$ à 282 568,92 \$ / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui de la prolongation, soit 11 437,80 \$, taxes incluses, pour un total de 87 689,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec Plastipro Canada ltée (CM16 0767) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques (cônes de signalisation) pour un montant estimé à 76 252,03 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 206 316,89 \$ à 282 568,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de la prolongation, soit 11 437,80 \$ taxes incluses, pour un total de 87 689,83 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1195331001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0557

Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 814 597,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00118 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 814 597,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lefebvre M.R.P inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 626 613,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00118;
- 3 - d'autoriser une dépense de 93 992,06 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 93 992,06 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1198304002

CM19 0558

Conclure une entente-cadre d'une durée de dix-huit mois avec Caprea experts immobiliers inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière, pour une somme maximale de 563 837,40 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs - Appel d'offres public 19-17433 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0707;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Caprea experts immobiliers inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 563 837,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17433;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196968003

CM19 0559

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0706;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux seules firmes soumissionnaires, CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4), ces dernières ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service – phase 3, dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), pour une somme maximale de 208 530,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17377;
- 2 - d'autoriser une dépense de 53 124,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197443001

CM19 0560

Approuver la promesse d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville vend à Sa Majesté la Reine du chef du Canada un terrain vacant situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 7 375 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0710;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, un terrain situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 023,8 mètres carrés, pour la somme de 7 375 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;
- 3 - de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* afin de pouvoir conclure la vente conformément à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente;

- 4 - d'approuver la vente, en autant que le projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif*;
- 5 - de mettre fin à l'exploitation et la location du terrain de stationnement sur ledit lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière par la Société en commandite Stationnement de Montréal, le tout préalablement à la signature de l'acte de vente;
- 6 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197723003

CM19 0561

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Festival TransAmériques, pour soutenir la 13^e édition du Festival TransAmériques 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0719;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1. d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques inc., pour soutenir la 13^e édition du Festival TransAmériques 2019 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197195006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0562

Accorder un soutien financier de 350 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0723;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à la Vitrine culturelle, pour l'année 2019, pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1193205006

CM19 0563

Accorder un soutien financier de 455 500 \$ à AlterGo, pour l'année 2019, afin de distribuer divers montants aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0725;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 455 500 \$ à AlterGo, pour l'année 2019, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197986002

CM19 0564

Accorder un soutien financier de 325 000 \$ à l'organisme Les FrancosFolies de Montréal inc., pour soutenir la 31^e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de protocole financier et technique à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 325 000 \$ à l'organisme Les FrancosFolies de Montréal inc., pour soutenir la 31^e édition des FrancoFolies de Montréal 2019;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197195012

CM19 0565

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 907 900,90 \$, taxes et contingences incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0760;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément aux prix de sa soumission reçue le 03 avril 2019, soit pour une somme maximale de 1 734 455, 36 \$ taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 173 445,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1190160001

CM19 0566

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 361 699,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 413610 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 086 119,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 755 804,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 413610 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 275 580,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1197231017

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0567

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 200 630 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441219 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0765;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 827 300 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 733 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441219 ;

- 3 - d'autoriser une dépense de 373 330 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197231030

CM19 0568

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 8 244 856,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441215 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0766;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 510 524,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aquaréhab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 343 324,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441215 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 734 332,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197231020

CM19 0569

Accorder un contrat à Talvi inc. pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 740 068,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 413810 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0767;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 596 971,24 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 971,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 413810 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 143 097,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197231036

CM19 0570

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 6 565 787,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441013 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0768;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 995 125,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 706 625,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441013 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 570 662,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La conseillère Suzanne Décarie soulève une question de privilège en regard des propos du conseiller Ouellet, propos qui auraient été maintes fois entendus, prétendant que l'administration précédente aurait réalisé peu de chose, ce qu'elle qualifie d'inexact.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend bonne note du commentaire de la conseillère mais elle ne reconnaît pas sa question comme étant une question de privilège. Mme Wong invite le conseiller Ouellet à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1197231027

CM19 0571

Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 805 520,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 410410 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0769;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 311 837,02 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 936 837,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 410410 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 493 683,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.30 1197231025

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil commence l'étude des articles 20.34 et 20.35.

Article 20.34

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 126 191,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441221 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0774;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 669 991,85 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sanexen Services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 561 991,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441221 ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 456 199,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.35

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 37 816 117,71 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308301 (5 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à Énergir pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry - Dépense totale de 260 500,67 \$ taxes et contingences incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0775;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 529 614,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308301 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 561 658,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 5 075 641,72 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 5 - d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour les travaux de déplacement des conduites de gaz existantes dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour une dépense totale de 260 500,67 \$, taxes et contingences incluses;
- 6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 58, la présidente du conseil cède la parole respectivement au leader de la majorité, M. François Limoges, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, pour un débat restreint sur la demande de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi 14 mai 2019 d'une durée de 45 minutes pour permettre aux responsables du Service de l'approvisionnement de venir expliquer les raisons justifiant l'échéancier de ce dépôt aux membres du conseil.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la demande de l'opposition officielle, mais que les responsables du service viendront faire une présentation aux membres du conseil pour expliquer le retard du dépôt de l'article 4.04 demain matin à 9h, le mardi 14 mai, à la salle Jeanne-Mance.

La leader de l'opposition officielle prend la parole pour réitérer la demande d'une plénière afin que les membres du conseil puissent avoir l'opportunité de questionner les responsables.

Le leader de la majorité maintient que l'Administration n'est pas en faveur de tenir une plénière pour l'article 4.04.

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 14 mai 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 mai 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 14 mai 2019 – 9 h 30
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Caroline Bourgeois, Mme Suzie Miron, M. Jocelyn Pausé et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau et M. Craig Sauvé.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT DU CHEF, M. LIONEL PEREZ, ET DE LA LEADER, MME KARINE BOIVIN-ROY, DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, À L'ARTICLE 30.09 :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. François William Croteau, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau et M. Craig Sauvé.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT DU CHEF, M. LIONEL PEREZ, ET DE LA LEADER, MME KARINE BOIVIN-ROY, DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, À L'ARTICLE 30.09 :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.09, TEL QU'AMENDÉ :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. François William Croteau, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau et M. Craig Sauvé.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.09, TEL QU'AMENDÉ :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
 Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
 Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite l'assemblée à un moment de recueillement et déclare la séance ouverte. Avant de débiter avec la période de questions du public, elle rappelle aux membres du conseil que la séance du mardi débute à 9 h 30 et invite les élu.e.s qui ne sont pas encore dans la salle du conseil à y entrer afin que puissent débiter les travaux.

Elle cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell qui souhaite faire une annonce.

Le conseiller Caldwell prend la parole pour rappeler aux membres du conseil qu'ils ont jusqu'au 17 mai 2019 pour participer à la consultation en ligne « Rêvons Montréal 2020-2030 » qui s'inscrit dans la démarche d'alignement stratégique de la Direction générale avec l'objectif de créer une vision commune et partagée de Montréal, Ville et territoire, qui soit audacieuse, distinctive, axée sur les citoyens et qui mène à des actions concrètes.

La présidente du conseil remercie le conseiller Caldwell et cède également la parole au conseiller Richard Deschamps.

Le conseiller Deschamps prend la parole pour s'assurer que les membres du conseil ont pris connaissance de l'invitation envoyée par l'Île du savoir pour le 13^e festival Eurêka qui se tiendra cette année sous le thème la « Mobilité », du 7 au 9 juin 2019, au Centre des sciences du Vieux-Port de Montréal. Il poursuit et indique que le festival portera sur l'innovation et la technologie et que les familles avec de jeunes enfants et des adolescents seront les bienvenus. Le conseiller Deschamps poursuit et informe les membres qu'ils recevront également une invitation personnalisée pour la conférence de presse qui lancera le festival.

La présidente du conseil remercie le conseiller Deschamps.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Commentaires sur l'aménagement de la salle qui oblige les membres du conseil à répondre aux questions du public, le dos tourné à celui-ci – Déploie l'implication de l'Administration dans le débat du projet de loi 21 sur la laïcité / Mesures concrètes pour solutionner le problème des nids-de-poule à l'entrée du pont Jacques-Cartier

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 44. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a posé deux questions et qui s'est déplacée pour faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme femme et comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Comment la mairesse compte-t-elle défendre les intérêts de Montréal auprès du gouvernement provincial, quant au maintien du financement des projets de transport collectif basé sur l'achalandage / Comment s'assurer de protéger les sommes qui proviennent du gouvernement fédéral et qui sont réservées pour le transport collectif à Montréal
Mme Karine Boivin-Roy	M. Éric Alan Caldwell	Engagement de l'Administration à l'effet que les 24 escaliers mobiles seront remplacés dans les stations de métro malgré l'annulation du contrat à cet effet – justification de l'absence du lancement d'un appel d'offres pour octroyer un nouveau contrat / Est-ce que l'Administration trouve acceptable que la STM ne donne pas accès aux escaliers mécaniques, surtout pour les gens qui en ont le plus besoin
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Position de l'Administration quant à la construction d'un méga centre commercial (projet Royalmount) à la jonction des autoroutes 15 et 40 à la suite du dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation / Informer les membres du conseil de l'état de la situation en ce qui concerne les discussions entre et la Ville et le promoteur du projet, Carbonleo
Mme Chantal Rossi	M. Benoit Dorais (M. François Limoges)	Demande aux membres du conseil de démontrer du respect envers les citoyens qui se déplacent pour venir faire part de leurs doléances

À 10 h 02,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose une prolongation de 7 minutes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Dimitrios Jim Beis	Mme Rosannie Filato	Appui à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro souhaité pour obtenir de l'aide financière de Québec afin de construire des digues naturelles pour freiner les inondations / souhaite que l'Administration demande aux instances responsables d'inclure les intervenants du milieu et les maires des arrondissements touchés par les crues sur les différents comités qui seront créés pour prévenir les inondations
-----------------------	---------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	M. Benoit Dorais	Dénonce le déficit opérationnel de plus de 35 M\$ du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) selon la reddition de compte 2018, dû, entre autres, au report du plan d'optimisation de la structure des effectifs / Souhaite que l'Administration prenne le contrôle du Service de police

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 09.

La présidente du conseil informe les membres du conseil qu'il leur est interdit de communiquer avec leur personnel politique dans la salle du conseil. Elle poursuit et indique qu'ils sont priés de sortir de la salle pour les communications de cette nature qui doivent se tenir seulement dans l'antichambre. La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 11, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 20.30 à 20.35 déjà réunis.

CM19 0572

Accorder un contrat à Sanexen Services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 885 671,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441222 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0771;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 630 128,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 555 428,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441222;
- 3- d'autoriser une dépense de 255 542,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0573

Autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur le réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron (CM16 0722), majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45 \$ à 517 492,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0772;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29), et du contrat accordé à Vidéotron (CM16 0722), majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45 \$ \$ à 517 492.63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1190025001

CM19 0574

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 980 789,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JA 00046-PH2-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de réfection des serres Louis-Dupire Phase II au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 678 635 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public JA-00046-PH2-2;
- 2 - d'autoriser une dépense de 251 795,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 50 359,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1196318002

CM19 0575 - (Suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 126 191,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441221 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.34 1197231034

CM19 0576 – (Suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 37 816 117,71 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308301 (5 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à Énergir pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry - Dépense totale de 260 500,67 \$ taxes et contingences incluses (fournisseur unique)

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le conseiller Ouellet prend la parole pour exercer son droit de réplique et dépose un document portant sur le réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle.

La présidente du conseil remercie le conseiller Ouellet pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1197231016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 et 20.37 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0577

Approuver le projet d'entente SRB Pie-IX entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX en lien avec l'implantation du tronçon montréalais d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) - Dépense totale de 1 677 647,16 \$ entièrement remboursable par l'ARTM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et Hydro-Québec établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro Québec dans le cadre du projet SRB Pie-IX, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 1 677 647,16 \$, entièrement remboursable par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1197394001

CM19 0578

Approuver le projet d'une septième avenant modifiant le protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2019 / Autoriser un virement de crédit de 173 229,37 \$, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de septième avenant modifiant le protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal, situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'avenant;
- 2- de mandater la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'approuver la prolongation des sous-locations dont la durée excède le 31 décembre 2019;
- 3- d'autoriser un virement de crédit de 173 229,37 \$, net de taxes, pour l'année 2019, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1184069003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0579

Accepter les offres de service des conseils d'arrondissements pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0662;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville, pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.01 1185186002

CM19 0580

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne sur son territoire dans des rues faisant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0663;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne sur son territoire dans des rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1191097009

CM19 0581

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies dans la rue de Rouen, entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0664;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies, dans la rue de Rouen, entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191097010

CM19 0582

Mandater la Direction générale afin de développer un cadre réglementaire pour réduire l'utilisation des articles à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0672;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de mandater la Direction générale afin qu'elle développe un cadre réglementaire pour réduire l'utilisation des articles à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1192937001

CM19 0583

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans diverses rues artérielles de son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans diverses rues artérielles de son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1191097004

À 11 h 02, le leader de la majorité rappelle les articles 20.10 et 20.11.

CM19 0584 – (Suite)

Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 \$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette ltée et 9055-0344 Québec inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 \$ à 10 745 477,71 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197711006

CM19 0585 – (Suite)

Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05 \$, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28 \$ à 9 341 640,33 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197711007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0586

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et la SDC Wellington

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la Société de développement commercial S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert et de la SDC Wellington, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1197796005

CM19 0587

Offrir aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0730;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Les coûts afférents aux ressources humaines de l'escouade mobilité seront assumés par les arrondissements couverts par cette offre de service en fonction du nombre d'effectif attribué à leur territoire respectif.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1197286002

CM19 0588

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 \$ pour l'année 2019, en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020, pour un montant de 284 700 \$ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de 4 postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 \$, pour l'année 2019, en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 284 700 \$ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de quatre postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop) dont le code d'emploi est le 720090.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1190734001

CM19 0589

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024 dans le cadre d'améliorer le processus de déneigement à la Ville de Montréal, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0817;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

À 11 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude en tenant compte des modifications suivantes :

- de remplacer, là où requis dans le dossier décisionnel, la date du 15 avril 2024 y apparaissant par celle du 15 avril 2021 :
- d'ajouter, dans le deuxième paragraphe de la section « description » du sommaire décisionnel, sous l'item « Chargements locaux », les mots surlignés en caractères gras afin que ledit paragraphe se lise comme suit :

« Les arrondissements seront dotés d'un budget annuel additionnel équivalant aux surcoûts de deux opérations de chargement totalisant 16 cm d'accumulation au sol. Les arrondissements pourront procéder à leur choix à deux chargements locaux par année financière, sans obtenir l'autorisation du Service de la concertation des arrondissements (SCA). Le surcoût **réel** des opérations effectuées en régie sera alors compensé par un transfert budgétaire annuel, **afin que cela représente un coût nul pour les arrondissements**. Le coût des opérations effectuées à contrat sera défrayé par le SCA. Les arrondissements qui n'effectuent pas d'opérations de chargements locaux conserveront le budget additionnel et pourront l'utiliser à d'autres fins. »

- de remplacer dans le règlement inhérent au dossier, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* » à être adopté par le conseil municipal à son assemblée du 17 juin 2019, la date du 15 avril 2024 y apparaissant par celle du 15 avril 2021.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

À 11 h 44, le vice-président du conseil suspend les travaux afin de permettre aux membres de prendre connaissance de l'amendement proposé.

À 11 h 45 le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle à l'effet de réduire de cinq à deux ans la prolongation de la compétence en modifiant le dossier décisionnel et le texte du règlement inhérent au dossier pour remplacer, là où requis, la date du 15 avril 2024 par celle du 15 avril 2021 et en tenant compte des ajouts décrits précédemment au deuxième paragraphe de la section « description » du sommaire décisionnel, sous l'item « Chargements locaux ».

À 12 h 09, à la demande du chef de l'opposition officielle, le vice-président du conseil suspend les travaux pour 2 minutes.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux

Le débat se poursuit sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Luis Miranda.

Le conseiller Miranda prend la parole pour demander un vote enregistré sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle, appuyé par Mme Andrée Hénault.

Le vice-président du conseil du conseil informe le conseiller Miranda qu'il ne peut pas accepter sa demande de vote sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle, car le débat en cours n'est pas terminé.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour préciser que des discussions ont eu cours pendant les suspensions de travaux et qu'elles ont mené à une proposition qui fait consensus, à savoir que le premier chargement sera payé par dotation et que le deuxième chargement sera remboursé à la fin de l'année, avec pièces justificatives à l'appui.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Parenteau pour son intervention.

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif soulève une question de règlement pour demander au greffier de la Ville, Me Yves Saindon, de lui expliquer comment seront traduits, dans la résolution, les ajustements apportés par le conseiller Parenteau en regard de l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

Le vice-président du conseil cède la parole au greffier de la Ville.

Le greffier de la Ville prend la parole pour indiquer aux membres du conseil que la résolution reflètera l'entente mot à mot, telle qu'énoncée par le conseiller Jean-François Parenteau.

À 12 h 16, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle, tel que bonifié par le conseiller Parenteau.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour demander des éclaircissements sur l'entente intervenue entre l'Administration et l'opposition officielle sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle afin que tous puissent voter en toute connaissance de cause.

La présidente du conseil cède la parole au greffier de la Ville.

Le greffier de la Ville prend la parole pour préciser aux membres du conseil que le vote sur l'amendement proposé inclura la version bonifiée par le conseiller Jean-François Parenteau.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour demander un texte écrit du contenu de l'entente intervenue pour la compréhension de tous et afin d'éviter toute confusion.

Le débat se poursuit sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle, tel que bonifié par le conseiller Parenteau.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif informe les membres du conseil qu'il a transmis un texte manuscrit au greffier de la Ville précisant mot à mot la proposition du conseiller Parenteau et demande à ce que ce texte soit lu par le greffier pour le bénéfice de tous les membres.

La présidente du conseil cède la parole au greffier de la Ville.

Le greffier de la Ville prend la parole et procède à la lecture du texte préparé par le président du comité exécutif qui se lit comme suit :

« Les coûts évalués par le Service de la concertation des arrondissements seront transférés dans la dotation des arrondissements pour un chargement local et les arrondissements seront remboursés pour les coûts réels défrayés pour les chargements locaux jusqu'à concurrence de deux chargements locaux effectués. »

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle, tel que bonifié par le conseiller Parenteau.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (51)

Votent contre: Mesdames et messieurs Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (5)

Résultat: En faveur : 51
Contre : 5

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle, tel que bonifié par le conseiller Parenteau, adopté à la majorité des voix des membres du conseil.

Un débat s'engage sur l'article 30.09, tel qu'amendé.

Le conseiller Jean-François Parenteau exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.09, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (51)

Votent contre: Mesdames et messieurs Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (5)

Résultat: En faveur : 51
Contre : 5

La présidente du conseil déclare l'article 30.09, tel qu'amendé, à l'effet de réduire de cinq à deux ans la prolongation de la compétence en modifiant le dossier décisionnel et le texte du règlement inhérent au dossier pour remplacer, là où requis, la date du 15 avril 2024 par celle du 15 avril 2021 et en tenant compte de la bonification suivante proposée par le conseiller Parenteau, soit : « Les coûts évalués par le Service de la concertation des arrondissements seront transférés dans la dotation des arrondissements pour un chargement local et les arrondissements seront remboursés pour les coûts réels défrayés pour les chargements locaux jusqu'à concurrence de deux chargements locaux effectués, adopté à la majorité des voix des membres du conseil, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.09 1194631001

CM19 0590

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 - volet conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 298 366 000 \$ au PTI 2019-2021, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2018, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1195929001

À 12 h 33, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 mai 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 14 mai 2019 – 14 h
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. François William Croteau, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau et M. Craig Sauvé.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. François William Croteau, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau et M. Craig Sauvé.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01:

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau, M. Abdelhaq Sari et M. Craig Sauvé.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.08 :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, Mme Caroline Bourgeois, M. François William Croteau, Mme Effie Giannou, M. Normand Marinacci, Mme Micheline Rouleau, M. Abdelhaq Sari et M. Craig Sauv .

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.08 :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux à l'article 30.11.

CM19 0591

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2018 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2018 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 74 164,9 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4 - de récupérer le déficit de 2018 des arrondissements, pour un montant de 481,1 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5 - de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 1 008,0 \$ (en milliers de dollars);
- 6 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000,0 \$ (en milliers de dollars) pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales;
- 7 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000 \$ (en milliers de dollars) afin d'assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 8 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 22 495,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'activité de déneigement et d'autoriser le virement au Service des finances;

- 9 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 963,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit 2018 de l'agglomération;
- 10 -d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 800,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2019;
- 11 -d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation, pour un montant total de 35 161,8 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1195205001

CM19 0592

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1197682001

CM19 0593

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1198244002

CM19 0594

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1197235003

CM19 0595

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1197713002

CM19 0596

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1197713001

CM19 0597

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12630, boulevard Gouin Est

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12 630, boulevard Gouin Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1194815001

CM19 0598

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1198146002

CM19 0599

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1198146001

CM19 0600

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1194631001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0601

Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0454;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0454;

Vu l'avis public publié par le greffier le 30 avril 2019, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019, par sa résolution CE19 0563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1193599004

Règlement 18-010-2

CM19 0602

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0455;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0455;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019, par sa résolution CE19 0564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1184386005

Règlement 19-030

CM19 0603

Adoption - Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0456;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0456;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019, par sa résolution CE19 0565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1196335004

Règlement 19-031

CM19 0604

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0457;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0457;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019, par sa résolution CE19 0567;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1187286010

Règlement 19-032

CM19 0605

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0458;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0458;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019, par sa résolution CE19 0568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1190649002

Règlement 19-033

CM19 0606

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0459;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2019 par sa résolution CM19 0459;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019, par sa résolution CE19 0620;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1186907001

Règlement 19-034

CM19 0607

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1196255004

Règlement P-04-047-203

CM19 0608

Nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0752;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major à l'intérieur du quadrilatère formé par la montée de l'Église, la rue Louise-Bizard, la rue Fers-de-Lys et le boulevard Chevremont, et constituées des lots projetés numéros 6 252 644 (rue Louise-Major) et 6 252 645 (rue Félicité-Laurin) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521005

CM19 0609

Nominations au Comité Jacques-Viger (CJV)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de désigner M. Patrick Marmen, consultant en design urbain, paysage et patrimoine, à titre de président du Comité Jacques-Viger;
- 2- de nommer M. Jean Paré, urbaniste, à titre de premier vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;
- 3- de nommer Mme Laurence Le Beux, architecte, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;
- 4- de remercier M. Pierre Corriveau et Mme Josée Bérubé pour leur contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1190132003

CM19 0610**Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur l'incident à la station Villa-Maria**

Attendu que le 7 mars dernier, à la station Villa-Maria du métro de Montréal, M. Juliano Gray a été la victime d'une intervention violente de la part d'inspecteurs de la Société de transport de Montréal (STM), qui lui ont notamment asséné plusieurs coups de matraque;

Attendu que plusieurs groupes de défense des droits, dont le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), la Ligue des noirs du Québec, l'Association jamaïcaine du Québec, l'Alliance des communautés de l'Asie du Sud et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, ont dénoncé cet incident comme un cas d'usage excessif de la force et de profilage racial par des inspecteurs de la STM;

Attendu que M. Gray a reçu un diagnostic de stress post-traumatique de la part d'un psychiatre, le forçant à un arrêt-maladie de 30 jours;

Attendu que la STM a mené une enquête dite interne d'une durée de trois jours et ce, sans rencontrer et interviewer ni la victime de l'agression ni certains témoins de l'incident en question;

Attendu qu'aucun rapport n'a été publié à la suite de cette enquête et que le président du conseil d'administration de la STM, M. Philippe Schnobb, s'est contenté de dire publiquement et dans une lettre, « que [les] inspecteurs ont agi selon les normes et procédures mises en place par la STM »;

Attendu que la STM a reconnu le problème du manque d'imputabilité de ses inspecteurs, mais qu'elle refuse tout de même de lancer une enquête indépendante sur l'incident du 7 mars;

Attendu qu'il existe un manque de transparence, d'équité et d'impartialité dans les procédures de la STM en ce qui concerne le traitement des plaintes des usagers à propos du travail des inspecteurs et que ce manque de transparence, d'équité et d'impartialité peut miner la confiance du public à l'endroit de la STM;

Attendu que les incidents impliquant l'usage de force excessive par les inspecteurs et les agents de la sécurité publique à l'endroit des usagers racisés ont des conséquences néfastes sur les relations interraciales et la cohésion sociale à Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Marvin Rotrand

- 1 - que la Ville de Montréal lance sans délais enquête sur l'incident du 7 mars dernier à la station Villa-Maria et que cette enquête soit confiée à une partie indépendante et externe;
- 2 - que le rapport d'enquête soit déposé dans son intégralité au conseil municipal de la Ville de Montréal ainsi qu'au conseil d'administration de la STM.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (35)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM19 0611

Motion de l'opposition officielle pour favoriser le paiement rapide des contraventions

Attendu que le budget 2019 de la Ville de Montréal prévoit 187 M\$ en revenu des constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement;

Attendu que les agents de stationnement de Montréal émettent en moyenne 1,1 million de constats de stationnement par année;

Attendu qu'en 2018, 44,2 % des constats d'infraction liés à la sécurité routière et au stationnement étaient payés après l'échéance de 31 jours et 19,1 % sont demeurés impayés;

Attendu que la Ville de Montréal investit d'importantes sommes pour suivre les retardataires et recouvrer les montants impayés;

Attendu que la promesse d'un gain pécuniaire peut encourager les contrevenants à payer plus rapidement une contravention;

Attendu que le 15 avril dernier, le conseil municipal a adopté un règlement augmentant le prix des contraventions de stationnement de 26 %, faisant passer les montants de 62 \$ à 78 \$;

Attendu que la Ville a tout intérêt à essayer de réduire le nombre de contestations (près de 400 000 en 2017) et que l'augmentation du prix des contraventions risque d'augmenter le nombre des contestations et de causer de facto un effet d'engorgement à la Cour municipale;

Attendu que les contraventions sont avant tout un outil réglementaire permettant de sanctionner de mauvais comportements et non un moyen de perception de fonds publics;

Attendu que l'implantation d'un programme « paiement rapide - rabais », en vertu duquel un contrevenant qui paie sa contravention à l'intérieur d'une limite de temps précise se verrait accorder un rabais sur le montant de cette contravention, pourrait permettre de réduire les frais administratifs et légaux liés à la poursuite de retardataires;

Attendu que les villes d'Ottawa, Vancouver, Régina, Winnipeg et Calgary, entre autres, ont instauré un système « paiement rapide - rabais »;

Attendu que la province de Colombie-Britannique, la France ou encore la Grande-Bretagne proposent aussi un système de paiement rapide avec rabais;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Christine Black

que la Ville de Montréal mette en place un programme « paiement rapide – rabais » dont les modalités seront à déterminer.

Un débat s'engage.

À 15 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le vice-président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 22

Contre : 31

Le vice-président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM19 0612

Motion de l'opposition officielle pour atténuer l'impact des chantiers à Montréal en incluant de façon systématique dans les contrats des bonis plus incitatifs et des pénalités plus dissuasives

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, avant présentation, informe les membres du conseil qu'une modification mineure a été apportée à la motion distribuée, à l'effet de retirer les mots « ... ni clause pénalité ... » dans le texte du douzième « Attendu ».

Attendu qu'en 2019, la Ville de Montréal a prévu réaliser pour 766 M\$ en travaux, dont 260 km de réfection de chaussées et 135 km de conduites d'égouts et d'aqueducs;

Attendu que la question des délais contractuels constitue un élément fondamental des contrats publics;

Attendu qu'un retard dans un chantier a un impact réel sur les finances publiques, sur la qualité de vie des citoyens et sur la vitalité des commerces situés à proximité;

Attendu que la présence de chantiers a pour effet de restreindre l'accès des clients aux commerces en bloquant les passages piétonniers, en déviant les circuits d'autobus ou les pistes cyclables et en diminuant les espaces de stationnement à proximité, ce qui entraîne une baisse des ventes de ces commerces;

Attendu que la Ville doit tout faire en son pouvoir pour diminuer les impacts des chantiers sur les commerces et les citoyens, notamment en exigeant des entrepreneurs sous contrat avec la Ville de Montréal une gestion des chantiers exemplaire;

Attendu que le rapport du comité consultatif sur le « plan commerce » (rapport Cormier) recommandait notamment l'utilisation systématique de clauses de type « bonus-malus » s'appliquant aux entrepreneurs qui travaillent sur les chantiers majeurs;

Attendu que le respect du délai contractuel constitue un des facteurs de réussite d'un projet et c'est pour cette raison que le *Cahier des clauses administratives générales - Exécution de travaux* des documents des appels d'offres inclut une clause de « pénalité pour retard » afin de traiter du risque de retard;

Attendu que l'ajout d'une clause de pénalité pour le non-respect des délais de réalisation a un effet dissuasif sur les entrepreneurs;

Attendu qu'au contraire, une clause boni a un effet incitatif et encourage les entrepreneurs à compléter les chantiers avant les échéanciers contractuels;

Attendu que pour le chantier de la rue Saint-Denis, en 2016, la Ville a employé pour une première fois une clause boni et que ce chantier s'est terminé bien avant le temps, de sorte que Les Entreprises Michaudville a obtenu le maximum permis;

Attendu que pour le contrat du chantier Sainte-Catherine Ouest, une clause boni de seulement cinq jours a été mise en place à raison de 20 000 \$ par jour pour un montant total de 100 000 \$ sur un contrat d'une dépense maximale de près de 21,5 M\$;

Attendu que le contrat donné à Eurovia Québec Grand Projet pour la réalisation de grands travaux sur la rue Saint-Hubert ne possède pas de clause boni, alors que les travaux ont une grande incidence sur les commerces de la rue;

Attendu qu'en vertu du *Cahier des clauses administratives générales*, les pénalités de retard sont de 0,1 % du prix du contrat par jour;

Attendu qu'augmenter ce pourcentage de pénalité sera une incitation significative pour l'entrepreneur à ne pas prendre de retard ou à réduire ce retard;

Attendu que la Ville de Montréal procède à des vérifications sur ses chantiers afin de s'assurer du respect des obligations en vertu des contrats octroyés;

Attendu que la Ville de Montréal dispose d'outils pour s'assurer de la qualité des travaux, tels que les clauses de garanties de travaux;

Attendu que les citoyens et les commerçants sont en droit de s'attendre que la Ville fasse tout en son possible afin d'atténuer les impacts des chantiers;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

1 - que le *Cahier des clauses administratives générales – Exécution de travaux* des documents des appels d'offres soit modifié afin :

- (1) que lorsque les clauses boni sont utilisées pour tout contrat ayant un impact important sur les commerces, que leur montant soit proportionnel au prix du contrat avec un maximum tel que les entrepreneurs soient encouragés à terminer les travaux jusqu'à 30 jours à l'avance;
- (2) de prévoir une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour pour les sept (7) premiers jours consécutifs de calendrier, et de 0,2 % du prix du contrat accordé par jour subséquent;
- (3) de prévoir une mesure menant à l'application d'une pénalité lorsqu'un contractant poursuit les travaux de « chantiers fantômes », soit les travaux sans la célérité et la diligence requises;

2 - qu'un bilan annuel des pénalités et des bonis appliqués aux contractants de la Ville de Montréal soit présenté au conseil municipal.

Un débat s'engage.

À 15 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (20)

Votent contre: Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (34)

Résultat: En faveur : 20
contre : 34

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM19 0613

Motion de l'opposition officielle visant à modifier la date de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville du 21 octobre 2019

Attendu que le 6 novembre 2006, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-16 qui oblige la tenue d'élections générales le 3^{ème} lundi du mois d'octobre, quatre ans après l'élection précédente;

Attendu que l'élection fédérale de 2019 et le conseil ordinaire de la Ville de Montréal d'octobre se dérouleront tous deux le lundi 21 octobre;

Attendu qu'une élection est un événement démocratique important et que la Ville devrait encourager les gens à y participer quel que soit le palier de gouvernement;

Attendu que la tenue d'une période de questions des citoyens durant le conseil municipal est incompatible avec l'incitation à aller voter;

Attendu que toute personne travaillant à la Ville, élue ou fonctionnaire, devrait avoir tout le temps pour voter lors du 21 octobre;

Attendu que les citoyens devraient prendre tout le temps qui leur est imparti, si nécessaire, pour réfléchir à leur vote;

Attendu que les citoyens ne devraient pas être forcés à choisir entre aller voter ou participer à un conseil de ville;

Attendu que lors des dernières élections fédérales, 76 % des électeurs qui ont voté l'ont fait le jour même de l'élection;

Attendu que les élections provinciales du 1^{er} octobre 2018 ont été une raison suffisante pour modifier les dates des conseils d'arrondissement, notamment dans les arrondissements de Rosemont et du Plateau-Mont-Royal;

Attendu qu'il est tout à fait possible de décaler un conseil pour un événement particulier, comme celui du mois d'avril l'a démontré;

Il est proposé par M. Michel Bissonnet

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que le conseil municipal demande au comité exécutif de réviser la date de l'assemblée ordinaire du conseil de ville du 21 octobre 2019 afin de la reporter à une autre date, soit le 22 octobre 2019.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Michel Bissonnet.

Le conseiller Bissonnet prend la parole pour informer les membres du conseil qu'à la suite de discussions entre la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine-Boivin Roy, et lui-même, l'Administration a donné son appui pour que l'assemblée du conseil du 21 octobre soit reportée au 22 octobre 2019, à 9 h 30, que la période de questions du public se tienne à 19 h, pour une durée maximale de 1 h 30, avec l'engagement de terminer l'étude de tous les points inscrits à l'ordre du jour à 22 h, la journée même. Il poursuit et propose, avec l'appui de la leader adjointe de la majorité et de la leader de l'opposition officielle, de modifier le Résolu afin que la fin du texte se lise comme suit : « ... soit le 22 octobre 2019, à 9 h 30 ».

La proposition est agréée.

La présidente du conseil remercie le conseiller Bissonnet pour son intervention et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier.

La leader adjointe de la majorité prend la parole pour inviter les membres du conseil à faire un effort particulier afin de respecter l'engagement de tenir le conseil du mois d'octobre en une seule journée, soit le 22 octobre 2019, assemblée qui débutera à 9 h 30 pour se terminer à 22 h.

La présidente du conseil remercie la leader adjointe de la majorité pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM19 0614

Motion de l'opposition officielle demandant la prolongation du REM vers la gare Dorval

Le conseiller Alan DeSousa dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.05 qui se lit comme suit :

Attendu que le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) construisent le Réseau express métropolitain (REM) et que ce réseau devrait permettre de raccorder facilement Montréal et ses environs;

Attendu que la gare Dorval n'est pas sur le chemin du REM, mais que le REM passe par l'aéroport international Montréal-Trudeau;

Attendu que la gare multimodale Dorval et la station de gare Via Rail desservent à la fois les lignes Ottawa-Québec et Montréal-Toronto de VIA Rail, ainsi que la ligne de train de banlieue Vaudreuil-Hudson d'Exo;

Attendu qu'en 2017, plus de 2,4 millions de voyageurs ont circulé sur le corridor Montréal-Ottawa-Toronto et que 750 000 voyageurs ont circulé sur le corridor Québec-Montréal-Ottawa;

Attendu que la ligne Vaudreuil-Hudson, en service depuis 1887, accueille annuellement 4,05 millions de passagers;

Attendu que la gare de Dorval est un important terminus d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), notamment pour les lignes 191 Broadway, 195 Sherbrooke/Notre-Dame, 202 Dawson, 204 Cardinal, 209 Des Sources, 211 Bord-du-Lac et autres;

Attendu que 19,4 millions de passagers fréquentent annuellement l'aéroport de Montréal;

Attendu que près de 13 000 personnes travaillent régulièrement à l'aéroport de Montréal;

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Montréal-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

Attendu qu'il est essentiel d'avoir une interconnexion entre l'aéroport et l'ensemble des outils de mobilité de Montréal;

Attendu que le prolongement du REM vers la gare Dorval offrira une desserte aux citoyens des portions Sud et Ouest de l'île de Montréal, tout en permettant une connexion rapide pour les usagers du corridor Québec-Toronto des trains de VIA Rail;

Attendu que le prolongement du REM jusqu'à la gare Dorval devrait réduire l'utilisation de la voiture en proposant une option train pour voyager ensuite à travers le Québec ou au sein même de Montréal;

Attendu qu'il n'y a que 700 mètres séparant le quai du REM prévu à l'aéroport et la gare VIA Rail/Exo située à Dorval;

Attendu que les travaux de construction de la station du REM Aéroport Montréal-Trudeau débuteront au cours du printemps 2019 avec l'arrivée du tunnelier;

Attendu qu'il serait judicieux de bénéficier de la présence du tunnelier pour effectuer le raccordement du REM à la gare multimodale de Dorval;

Attendu qu'en janvier 2019, le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, a commandé une étude sur le prolongement du REM à la gare Dorval;

Attendu que Philippe Rainville, président-directeur général d'Aéroports de Montréal, a demandé à ce qu'une modification au tracé du REM soit apportée pour que les gares passager de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Catherine Clément-Talbot
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

que la Ville de Montréal ;

- 1 - appuie, dans le cadre de la planification stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le prolongement du REM vers la gare intermodale de Dorval ;
- 2 - demande à l'ARTM, autorité chargée de la planification des transports en commun dans la grande région métropolitaine, d'inclure cette initiative dans l'ensemble des mesures qu'elle évalue et priorise dans sa démarche de planification, tout en reconnaissant l'opportunité que représente le déploiement actuel du chantier du REM.

Un débat s'engage.

Le conseiller DeSousa exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM19 0615

Motion non partisane visant à prendre note du fait que la STM a, en réponse à une demande d'accès à l'information, rendu public un document intitulé « Principaux indicateurs et résultats au 31 décembre 2018 » et à inviter la STM à commencer à publier ses rapports mensuels sur son site Web sans que les membres du conseil municipal aient à recourir à la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir ces données

Attendu que l'Union internationale des transports publics et l'Association Canadienne du transport endossent toutes deux la pratique exemplaire qui consiste à publier leurs indicateurs stratégiques mensuels dans le but de promouvoir les débats publics éclairés sur l'amélioration des transports en commun;

Attendu qu'au Canada, des organismes comme la Toronto Transit Commission publient, depuis des années, leurs indicateurs stratégiques mensuels sur leurs sites Web;

Attendu que lors de son assemblée du 26 mars dernier, le conseil municipal a rejeté une motion intitulée « Motion non partisane visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population » qui réclamait que la Société de transport de Montréal (STM) adopte cette pratique exemplaire en publiant ses indicateurs stratégiques mensuels (motion : CM19 0371);

Attendu qu'en réponse à une demande d'accès à l'information récente, la STM a produit un document intitulé « Principaux indicateurs et résultats au 31 décembre 2018 » qui avait été déposé lors de la réunion du 6 février 2019 de son conseil d'administration, ce qui indique que ces rapports mensuels fort utiles ne contiennent aucun renseignement dont la confidentialité est justifiée;

Attendu que les membres du conseil municipal ne devraient pas avoir à recourir à des demandes d'accès à l'information pour obtenir des renseignements qui sont publics dans d'autres municipalités et devraient également l'être à Montréal;

Attendu que différents organismes qui appuient l'amélioration des transports publics, dont Trajectoire, ont endossé les efforts visant à demander à la STM de rendre publics ses indicateurs stratégiques mensuels;

Attendu que le fait de recevoir les indicateurs stratégiques tous les mois aiderait le conseil municipal dans son travail courant;

Attendu que certains des indicateurs stratégiques sont déjà publiés sur le site Web de la STM;

Il est proposé par Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Andrée Hénault

Et résolu :

que le conseil municipal invite de nouveau la STM à rendre publics ses indicateurs stratégiques mensuels en les publiant sur son site Web.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole respectivement à la conseillère Giuliana Fumagalli et au conseiller Marvin Rotrand.

La conseillère Fumagalli prend la parole pour présenter la motion et dépose copie d'une correspondance de la Société de transport de Montréal (STM) relative à sa demande d'accès, accompagnée des « Principaux indicateurs et résultats au 31 décembre 2018 ».

Le conseiller Rotrand prend la parole à son tour et dépose également des copies de rapports d'indicateurs stratégiques mensuels accessibles sur le site web de plusieurs grandes villes.

Le débat se poursuit.

La conseillère Fumagalli exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.06

CM19 0616

Motion non partisane visant à réclamer que des mesures soient prises pour garantir à la population que la STM n'est pas privée de revenus importants à cause de la fraude relative aux titres de transport

Attendu qu'une vérification de la Toronto Transit Commission (TTC) par Beverly Romeo-Beehler, vérificatrice générale de la ville de Toronto, a récemment permis de découvrir que les fraudes relatives aux titres de transport privent la TTC de 61 millions de dollars de revenus par année, un montant qui représente plus du double des pertes estimées par la TTC jusqu'ici;

Attendu que ce rapport soulève également la possibilité que les fraudes relatives aux titres de transport aient des répercussions sur la réduction du nombre de passagers constatée ces dernières années par la TTC et suggère que cette réduction n'est pas due à une réduction de l'utilisation des transports en commun, mais plutôt à une augmentation du nombre de passagers qui ne paient pas leur titre de transport;

Attendu que la vérification effectuée à Toronto a permis de déterminer que 5,4 % des passagers commettent des fraudes relatives aux titres de transport et mis en évidence plusieurs faiblesses du système de la TTC, dont le niveau élevé de fraudes relatives aux titres de transport dans les tramways à cause de l'embarquement par toutes les portes et l'utilisation abusive des tarifs réduits par des personnes qui n'y sont pas admissibles;

Attendu que le 15 avril, le Journal de Montréal a publié un article qui donnait des preuves anecdotiques des fraudes relatives aux titres de transport dans le métro, ce qui permet de supposer qu'un nombre important de passagers omettent de payer leur titre de transport;

Attendu que récemment, en réponse à une demande d'accès à l'information, la Société de transport de Montréal (STM) a indiqué qu'il n'existe aucun document qui pourrait lui permettre de fournir de quelconques données sur les répercussions des fraudes relatives aux titres de transport sur les pertes de revenus au sein du système de transport en commun;

Attendu que, au cours des dernières semaines, en réponse aux reportages sur les fraudes aux titres de transport publiés dans les médias, la STM a répondu que les pertes dues aux fraudes relatives aux titres de transport ont « diminué », tout en étant incapable de fournir des preuves ou des chiffres permettant de quantifier l'ampleur du coût annuel des fraudes en termes de pertes de revenu;

Attendu que chaque dollar perdu à cause des fraudes se traduit par une perte de revenus, lesquels auraient pu servir à améliorer les services de la STM, et augmente le fardeau financier de tous les passagers et de tous les contribuables;

Attendu que, si le nombre de passagers de la STM est sous-évalué à cause des fraudes relatives aux titres de transport, la STM perd non seulement des revenus potentiels en titres de transport, mais aussi des millions de dollars en transferts régionaux de financement;

Attendu que l'augmentation des fraudes relatives aux titres de transport sape la confiance de la population envers le système et incite probablement d'autres personnes à utiliser les transports en commun sans payer;

Attendu que, même s'il advenait, ce qui est peu probable, que les pertes de la STM dues aux fraudes relatives aux titres de transport sont largement inférieures à celles que la vérification de Toronto indique à la TTC, elles resteraient tout de même importantes;

Attendu que la STM permet maintenant, sur certaines lignes d'autobus, l'embarquement par toutes les portes, ce qui est pratiques pour les passagers, mais augmente également le risque de fraudes relatives aux titres de transport;

Attendu que la STM exploite un système basé sur les preuves de paiement, ce qui devrait lui permettre de réduire les pertes dues aux fraudes en améliorant la vérification des titres de transport par ses inspecteurs;

Attendu que le système de surveillance par caméras qui se trouve dans les stations de métro peut permettre à la STM de déterminer quels sont les endroits où les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;

Attendu que des études effectuées pour plusieurs agences de transport du monde entier ont permis d'établir l'existence d'un lien entre la présence d'un plus grand nombre d'inspecteurs en uniforme dans les stations de métro et aux arrêts d'autobus et la réduction des fraudes relatives aux titres de transport;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal :

- 1 - invite Madame Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la Ville de Montréal, à effectuer une vérification des fraudes relatives aux titres de transport à la STM de la même façon que Madame Beverly Romeo-Beehler l'a fait à la TTC;
- 2 - invite la STM à augmenter immédiatement et de façon importante la présence d'agents en uniforme dans les stations où, selon les caméras de surveillance, les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;
- 3 - réclame que la STM assure que le niveau de vérification des titres de transport, qui se situe actuellement de 3 à 4 % des passagers, sera augmenté afin de dissuader les fraudes relatives aux titres de transport;
- 4 - invite la STM à améliorer la vérification des titres de transport par ses inspecteurs et à utiliser des solutions technologiques pour réduire les risques de fraudes relatives aux titres de transport sur ses lignes d'autobus où l'embarquement est permis par toutes les portes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour présenter la motion et dépose copie d'une correspondance de la Société de transport de Montréal (STM) relative à une demande d'accès à l'information ainsi que des coupures de presse et autres documents traitant de la perte de revenus que subissent les sociétés de transports collectifs de plusieurs grandes villes à cause de fraudes relatives aux titres de transport.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et informe les membres du conseil qu'en l'absence de l'appui de l'Administration à la motion sous étude, et appuyé par le conseiller Alan DeSousa, qu'il reporte ladite motion à l'assemblée du conseil du mois de juin.

La présidente du conseil informe le conseiller Rotrand que l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) permet le report d'une motion seulement avant présentation et que le consentement de la majorité des membres présents est requis pour le report après présentation. Elle poursuit et cède à nouveau la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), il dépose une copie de la motion intitulée « Motion non partisane visant à réclamer que des mesures soient prises pour garantir à la population que la STM n'est pas privée de revenus importants à cause de la fraude relative aux titres de transport » pour inscription à l'ordre du jour du conseil du 17 juin 2019.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Rapanà et Rotrand (20)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Miron, Giguère, Parent, Norris, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarc, Miranda et Fumagalli (33)

Résultat: En faveur : 20
Contre : 33

La présidente du conseil déclare l'article 65.07 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM19 0617

Motion non partisane visant à inviter le SPVM à suivre l'exemple d'autres importants corps de police nord-américains en modifiant son Règlement relatif aux uniformes pour attirer des candidats qualifiés issus de minorités religieuses

Attendu qu'au cours des dernières années, de nombreux corps de police canadiens, dont la Gendarmerie royale du Canada, et d'importants services de police municipaux de villes comme Toronto, Edmonton, Ottawa et Calgary, entre autres, ont mis à jour leurs règlements relatifs aux uniformes pour permettre l'embauche de candidats qualifiés issus de minorités religieuses;

Attendu que ces modifications aux règlements relatifs aux uniformes ont été effectuées dans le but de retirer des obstacles potentiels à l'emploi, afin que ces corps policiers puissent devenir des employeurs plus inclusifs;

Attendu que ces services de police ont pris la décision de permettre l'embauche de candidats qualifiés portant des turbans, des hidjabs ou d'autres couvre-chefs religieux;

Attendu que même si, dans toute l'Amérique du Nord, de plus en plus de services de police modifient leurs politiques relatives aux uniformes qui faisaient obstacle aux membres de minorités religieuses en les empêchant de servir dans la police, cela n'est pas encore le cas ici, à Montréal, car le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'a pas encore agi pour adopter un règlement permettant aux agents de porter des turbans, des kippas, des hidjabs ou d'autres couvre-chefs religieux;

Attendu que les corps de police nord-américains ont constaté que le fait de modifier leurs politiques relatives aux uniformes afin d'attirer des candidats issus de communautés minoritaires encourage effectivement les membres de ces communautés à faire carrière dans la police et permet aux services de police de profiter d'un bassin plus vaste de candidats pouvant améliorer les relations des corps de police avec la communauté;

Attendu que le SPVM est soumis à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, mais que, malgré ses efforts louables, il n'a pas atteint les objectifs requis en matière d'embauche de personnes appartenant à des catégories visées par la loi;

Attendu qu'en Amérique du Nord, lorsque les uniformes ont été modifiés pour attirer des candidats issus de minorités, l'expérience a prouvé que la population traite les agents qui portent des couvre-chefs religieux de la même façon que tous les autres agents de police;

Attendu qu'en Amérique du Nord, lorsque les uniformes ont été modifiés pour attirer des candidats issus des minorités, l'expérience a prouvé que les agents portant des turbans, des kippas, des modèles de hidjabs approuvés ou d'autres couvre-chefs religieux approuvés ont été en mesure de s'acquitter de leur devoir de façon parfaitement satisfaisante, sans poser aucun risque à la sécurité publique ni à la leur;

Attendu que, particulièrement dans les grandes régions urbaines, les services de police ont constaté que le fait de modifier les uniformes pour faciliter l'embauche de candidats issus de minorités a permis d'améliorer leurs relations avec l'ensemble de la communauté;

Attendu que le SPVM a déclaré, en 2016, qu'il était ouvert à changer son règlement relatif aux uniformes pour attirer une gamme de candidats plus vaste, mais ne l'a pas encore fait, et que le fait de suivre l'exemple d'autres corps de police canadiens aiderait le SPVM à se conformer aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

- 1- que le conseil municipal invite le SPVM à revoir sa politique relative aux uniformes afin de permettre à des candidats qualifiés de servir dans la police en portant des hidjabs, des turbans, des kippas et d'autres couvre-chefs religieux;
- 2- que la révision de la politique du SPVM soit effectuée conjointement avec le Conseil interculturel de Montréal et en consultation avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose des documents provenant de diverses sources relativement au port du hidjab, du turban, du kippa et d'autres couvre-chefs religieux dans les corps policiers.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.08.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.08 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 32

La présidente du conseil déclare l'article 65.08 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08

À 17 h 02, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de poursuivre les travaux au-delà de 17 h, pour une durée de 15 minutes, afin de terminer l'étude des deux articles de l'ordre du jour qui ont été reportés à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Le leader de la majorité rappelle l'article 4.04.

Article 4.04 – (Suite)

4.04 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qui n'ont pas été publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019;

Le débat se poursuit.

À 17 h 09, le leader de la majorité, rappelle l'article 80.01 (65.01).

CM19 0618 – (Suite)

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

Le leader de la majorité prend la parole pour réitérer sa proposition initiale à l'effet que l'article 80.01 (65.01) soit adopté, sans amendement, sans orientation, afin de permettre au porteur de la motion de la présenter aux membres du conseil d'agglomération.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Avant de procéder au vote sur la question préalable, le conseiller Rotrand souhaite prendre la parole.

Le conseiller Rotrand mentionne qu'une question de règlement soulevée précédemment n'a pas été répondue et qu'en vertu des articles 109 et 111 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la motion est irrecevable puisque que chaque item inscrit à l'ordre du jour doit être voté. Le conseiller poursuit son intervention et précise à nouveau que les élu.e.s indépendants n'ont pas été consultés en amont et qu'ils ont les mêmes droits que les leaders et que, dans le présent cas, les droits des élu.e.s ont été brimés.

La présidente du conseil informe les membres qu'en ce qui a trait à la façon dont doit être disposé l'article 80.01 (65.01), l'article 62 de la *Loi sur l'exercice des compétences municipales dans certaines agglomérations*, a préséance sur le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Giovanni Rapanà

de procéder à un vote à main levée sur la question préalable.

La présidente du conseil met aux voix la question préalable posée par la leader adjointe de la majorité et le leader de la majorité et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 44

Contre : 3

La présidente du conseil déclare la question préalable posée par la leader adjointe de la majorité et le leader de la majorité adoptée à la majorité des voix.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (65.01), à l'effet que le conseil n'adoptera aucune orientation, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (65.01)

À 17 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE